
**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 12 MARS 2025**

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION RHONE MEDITERRANEE CORSE

SEANCE DU 12 MARS 2025

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2025-1

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° 2025-2

COMPTE FINANCIER EXECUTE DE L'ANNEE 2024

DELIBERATION N° 2025-3

TRAVAUX POST CRUE POUR DONNER SUITE AUX INONDATIONS DU
17 OCTOBRE 2024 - DEPARTEMENTS DE LA LOIRE (42), DU RHONE (69), DE
L'ARDECHE (07) ET DE LA LOZERE (48)

DELIBERATION N° 2025-4

RECALCUL DES PRIMES POUR EPURATION EN L'ABSENCE D'AVIS DES SERVICES
DE L'ETAT SUR LES EPANDAGES DANS LE DEPARTEMENT DE L'AIN

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2025

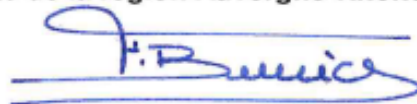
DELIBERATION N° 2025-1

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024.

La présidente du conseil d'administration
Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Fabienne BUCCIO

DELIBERATION N° 2025-2

COMPTE FINANCIER EXECUTE DE L'ANNEE 2024

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 333,89 ETPT dont 332,31 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 1,58 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 735 297 311,13 € d'autorisations d'engagements dont :
 - 29 008 556,18 € personnel
 - 8 551 784,11 € fonctionnement
 - 693 296 572,33 € intervention
 - 4 440 398,51 € investissement
- 661 510 399,28 € de crédits de paiement dont :
 - 29 008 556,18 € personnel
 - 8 049 862,02 € fonctionnement
 - 614 816 987,58 € intervention
 - 9 634 993,50 € investissement
- 599 973 310,88 € de recettes
- - 61 537 088,40 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 62 786 611,27 € de variation de trésorerie
- - 76 988 967,87 € de résultat patrimonial
- 73 880 084,64 € d'insuffisance d'autofinancement

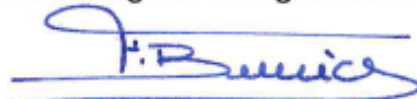
- - 79 451 260,64 € de variation du fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice de - 76 988 967,87 € en report à nouveau solde débiteur (compte 119) à hauteur de 76 988 967,87 € et d'apurer le compte 119 débiteur au 31/12/2024 en puisant dans la réserve de l'établissement compte 106.82 à hauteur de 8 283 670,05 €.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

**La présidente du conseil d'administration
Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes**



Fabienne BUCCIO



COMPTE FINANCIER

2024

PRESENTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2025

TABLEAU 1 - AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
Autorisations d'emplois - Compte Financier 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	332,31	1,58	333,89

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

332,40

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	332,3	28 950 264,53	1,58	58 291,65	333,89	29 008 556,18
1 - TITULAIRES	48,03	4 918 292,31			48,03	4 918 292,31
* Titulaires État	48,03	4 918 292,31			48,03	4 918 292,31
* Titulaires organisme (corps propre)					0	-
2 - CONTRACTUELS	284,28	24 031 972,22	0	0	284,28	24 031 972,22
* Contractuels de droit public	284,28	24 031 972,22	0	0	284,28	24 031 972,22
o CDI	248,54	20 854 400,88			248,54	20 854 400,88
o CDD	32,86	2 763 786,61	0	0	32,86	2 763 786,61
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	2,88	413 784,73	0	0	2,88	413 784,73
* Contractuels de droit privé	0	-	0	0	0	0
o CDI	0	-			0	0
o CDD	0	-	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES			1,58	58 291,65	1,58	58 291,65
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						0

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS		
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	-
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme
(Mise à disposition entrantes)

EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS		
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	-
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	-
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	-

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

AE sous plafond de dépenses	733 198 902	527 143 985
-----------------------------	-------------	-------------

TABLEAU 4 - AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
Equilibre financier - Compte Financier 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS				
	Montants CF 2023 (12/03/2024)	Montants Budget rectificatif n°2	Montants CF 2024	Ecart entre le CF 2024 et le budget rectificatif n°2	Montants CF 2023 (12/03/2024)	Montants Budget rectificatif n°2	Montants CF 2024	Ecart entre le CF 2024 et le budget rectificatif n°2	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	12 089 410	71 246 004	61 537 088,40	- 9 708 916	-	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal									dont Budget Principal
dont Budget Annexe									dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	6 031 700	3 438 648	6 438 648,00	3 000 000	10 441 561	9 778 759	10 306 482,22	527 723	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	872 096	2 030 000	2 426 954,50	396 955	29 174	2 030 000	3 030 508,00	1 000 508	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	- 8 532 807	0	4 869 884,03	4 869 884	- 10 966 190	-	-851 026,56	- 851 027	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	10 460 400	76 714 652	75 272 574,93	- 1 442 077	- 495 456	11 808 759	12 485 963,66	677 205	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	-	-	0,00	-	10 955 855	64 905 893	62 786 611,27	- 2 119 282	PRLEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	23 171 506	-	0,00	-	-	14 245 295	7 141 579,64	- 7 103 715	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	-	-	0,00	-	34 127 361	50 660 598	55 645 031,63	4 984 434	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	10 460 400	76 714 652	75 272 574,93	- 1 442 077	10 460 400	76 714 652	75 272 574,93	15 429 495	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6 - AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
Situation patrimoniale - Compte Financier 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants CF 2023 (12/03/2024)	Montants Budget rectificatif n°2	Montants CF 2024	Ecart entre le CF 2024 et le budget rectificatif n°2	PRODUITS	Montants CF 2023 (12/03/2024)	Montants Budget rectificatif n°2	Montants CF 2024	Ecart entre le CF 2024 et le budget rectificatif n°2
Personnel	25 037 784,37	28 889 026	26 302 293,66	-2 586 732,34	Subventions de l'Etat	23 314 154,99	27 588 907	28 359 944,51	771 037,26
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	1 033 629,38	1 187 725	1 275 508,28	87 783,28	Fiscalité affectée	561 142 969,37	570 642 180	554 048 589,62	-16 593 590,38
Fonctionnement autre que les charges de personnel	140 200 035,79	138 414 672	132 913 930,09	-5 500 741,91	Autres subventions		251 613		-251 613,00
Intervention (le cas échéant)	441 070 738,98	495 687 878	504 720 557,87	9 032 679,87	Autres produits	13 567 764,73	2 521 927	4 539 279,62	2 017 352,62
TOTAL DES CHARGES (1)	606 308 559,14	662 991 576	663 936 781,62	945 205,62	TOTAL DES PRODUITS (2)	598 024 889,09	601 004 627	586 947 813,75	-14 056 813,50
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0,00	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	8 283 670,05	61 986 949	76 988 967,87	15 002 019,12
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	606 308 559,14	662 991 576	663 936 781,62	945 205,62	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	606 308 559,14	662 991 576	663 936 781,62	945 205,62

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants CF 2023 (12/03/2024)	Montants Budget rectificatif n°2	Montants CF 2024	Ecart entre le CF 2024 et le budget rectificatif n°2
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 8 283 670	- 61 986 949	-76 988 967,87	-15 002 019,12
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 611 635	1 700 000	3 317 497,95	1 617 497,95
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 616 963	-	140 771,82	140 771,82
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				-
- produits de cession d'éléments d'actifs	1 080		39 500,00	39 500,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			28 342,90	28 342,90
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 17 290 078	- 60 286 949	-73 880 084,64	-13 593 135,89

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants CF 2023 (12/03/2024)	Montants Budget rectificatif n°2	Montants CF 2024	Ecart entre le CF 2024 et le budget rectificatif n°2	RESSOURCES	Montants CF 2023 (12/03/2024)	Montants Budget rectificatif n°2	Montants CF 2024	Ecart entre le CF 2024 et le budget rectificatif n°2
Insuffisance d'autofinancement	17 290 078	60 286 949	73 880 084,64	13 593 135,89	Capacité d'autofinancement		-	-	-
Investissements	5 704 496	14 397 703	15 689 480,37	1 291 777,37	Financement de l'actif par l'État				-
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État				-
					Autres ressources	10 299 559	9 778 759	10 118 304,37	339 545,37
Remboursement des dettes financières	5 000 000	-	-	-	Augmentation des dettes financières				-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	27 994 574	74 684 652	89 569 565,01	14 884 913,26	TOTAL DES RESSOURCES (6)	10 299 559	9 778 759	10 118 304,37	339 545,37
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	-	-	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	17 695 014	64 905 893	79 451 260,64	14 545 367,89

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants CF 2023 (12/03/2024)	Montants Budget rectificatif n°2	Montants CF 2024	Ecart entre le CF 2024 et le budget rectificatif n°2
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 17 695 014,45	-64 905 893	- 79 451 260,64	- 14 545 367,89
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 6 739 159,12	0	- 16 664 649,37	- 16 664 649,62
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 10 955 855,33	-64 905 893	- 62 786 611,27	2 119 281,73
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	241 574 793,54	176 668 901	162 123 532,90	- 14 545 367,89
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	96 911 979,90	96 911 980	80 247 330,53	- 16 664 649,62
Niveau final de la TRESORERIE	144 662 813,64	79 756 921	81 876 202,37	2 119 281,73

BILAN - COMPTE FINANCIER 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

ACTIF	EXERCICE 2024			EXERCICE 2023	PASSIF	2024	2023
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	NET		AVANT AFFECTATION	AVANT AFFECTATION
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	17 478 650,15	12 406 789,44	5 071 860,71	4 017 913,07	Financements reçus		
					Financement de l'Actif par l'Etat	870 551,43	891 930,77
Immobilisations corporelles	43 518 526,09	18 836 565,42	24 681 960,67	18 548 495,18	Financement de l'Actif par des tiers	237 729,28	167 693,92
Terrains	346 206,47		346 206,47	346 206,47	Réserves	329 340 158,34	330 351 372,01
Constructions	26 735 853,79	12 397 547,02	14 338 306,77	13 412 714,07	Report à nouveau	-8 283 670,05	-1 011 213,67
Installations techniques matériel et outillage	1 203 533,81	1 039 718,82	163 814,99	185 593,90			
Collections	2 541,50		2 541,50	2 541,50	Résultat de l'exercice (Perte)	-76 988 967,87	-8 283 670,05
Autres immobilisations corporelles	6 813 530,29	5 399 299,58	1 414 230,71	1 368 192,53			
Immobilisations corporelles en cours	8 352 144,32		8 352 144,32	2 282 188,94	TOTAL FONDS PROPRES	245 175 801,13	322 116 112,98
Avances et acomptes sur commandes	64 715,91		64 715,91	951 057,77			
Immobilisations financières	59 518 143,77		59 518 143,77	63 111 850,31	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
					Provisions pour risques	1 003 854,59	504 071,85
					Provisions pour charges	4 002 449,63	3 805 458,88
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	120 515 320,01	31 243 354,86	89 271 965,15	85 678 258,56	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 006 304,22	4 309 530,73
ACTIF CIRCULANT					DETTES FINANCIERES		
Créances	109 208 740,27	1 221 446,40	107 987 293,87	119 439 188,44	Dettes financières et autres emprunts	20 289,20	20 289,20
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	67 707 615,47		67 707 615,47	66 018 995,32	TOTAL DES DETTES FINANCIERES	20 289,20	20 289,20
Créances clients et comptes rattachés	2 710 985,34	1 221 446,40	1 489 538,94	135 947,99			
Créances sur le redevables (produits de la fiscalité affectée)					DETTES NON FINANCIERES		
Avances et acomptes versés sur commandes	1 061 353,42		1 061 353,42	989 564,95	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	616 893,40	1 762 596,94
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00		0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	11 062 127,78	390 466,34
Creances sur les autres débiteurs	37 728 786,04		37 728 786,04	52 294 680,18	Avances et acomptes reçus		
Charges constatées d'avances dont prime de remboursement de	92 602,52		92 602,52	208 447,70	Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	16 886 509,73	19 282 956,23
					Autres dettes non financières	460 138,45	2 106 755,92
					Produits constatés d'avances		
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	109 301 342,79	1 221 446,40	108 079 896,39	119 647 636,14	TOTAL DES DETTES NON FINANCIERES	29 025 669,36	23 542 775,43
TRESORERIE					TRESORERIE		
Disponibilités	81 876 202,37		81 876 202,37	144 662 813,64	Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
TOTAL TRESORERIE	81 876 202,37	0,00	81 876 202,37	144 662 813,64	TOTAL TRESORERIE	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	311 692 865,17	32 464 801,26	279 228 063,91	349 988 708,34	TOTAL GENERAL	279 228 063,91	349 988 708,34

COMPTE DE RESULTAT - COMPTE FINANCIER 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

CHARGES	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	PRODUITS	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats			Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks.	5 485 716,61	6 520 399,90	Subventions pour charges de service public		
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	28 359 944,51	23 314 154,99
Salaires, traitements et rémunérations diverses	18 528 234,37	17 649 672,18	Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Charges sociales	6 982 200,19	6 633 921,20	Dons et legs		
Intéressement et participation			Produits de la fiscalité affectée	554 048 589,62	561 142 969,37
Autres charges de personnel	791 859,10	754 190,99			
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)					
Autres charges de fonctionnement	124 085 650,53	131 039 874,25			
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs	3 317 497,95	2 611 635,08			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	159 191 158,75	165 209 693,60			
CHARGES D'INTERVENTION			Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Dispositifs d'intervention pour compte propre			Ventes de biens ou prestations de services	467,30	11 428,29
Transferts aux ménages	793 109,00	770 997,64	Produits des cessions d'éléments d'actif	39 500,00	1 080,00
Transferts aux entreprises	101 445 449,67	84 612 924,47	Autres produits de gestion	4 330 197,60	1 938 293,45
Transferts aux collectivités territoriales	358 075 520,70	316 433 974,13	Production stockée et immobilisée		
Transferts aux autres collectivités	44 406 478,50	39 252 842,74	Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			Autres produits		
Dotations aux provisions et dépréciations			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	140 771,82	11 616 962,99
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	504 720 557,87	441 070 738,98	Reprises du financement rattaché à un actif	28 342,90	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	663 911 716,62	606 280 432,58	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	586 947 813,75	598 024 889,09
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Charges d'intérêts			Produits des participations et prêts		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Pertes de change			Intérêts sur créances non immobilisées		
Autres charges financières			Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	Gains de change		
Impôt sur les sociétés	25 065,00	28 126,56	Autres produits financiers		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)			Reprises sur amort, dépréciations et provisions financières		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)			TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	-
TOTAL CHARGES	663 936 781,62	606 308 559,14	TOTAL PRODUITS	663 936 781,62	606 308 559,14

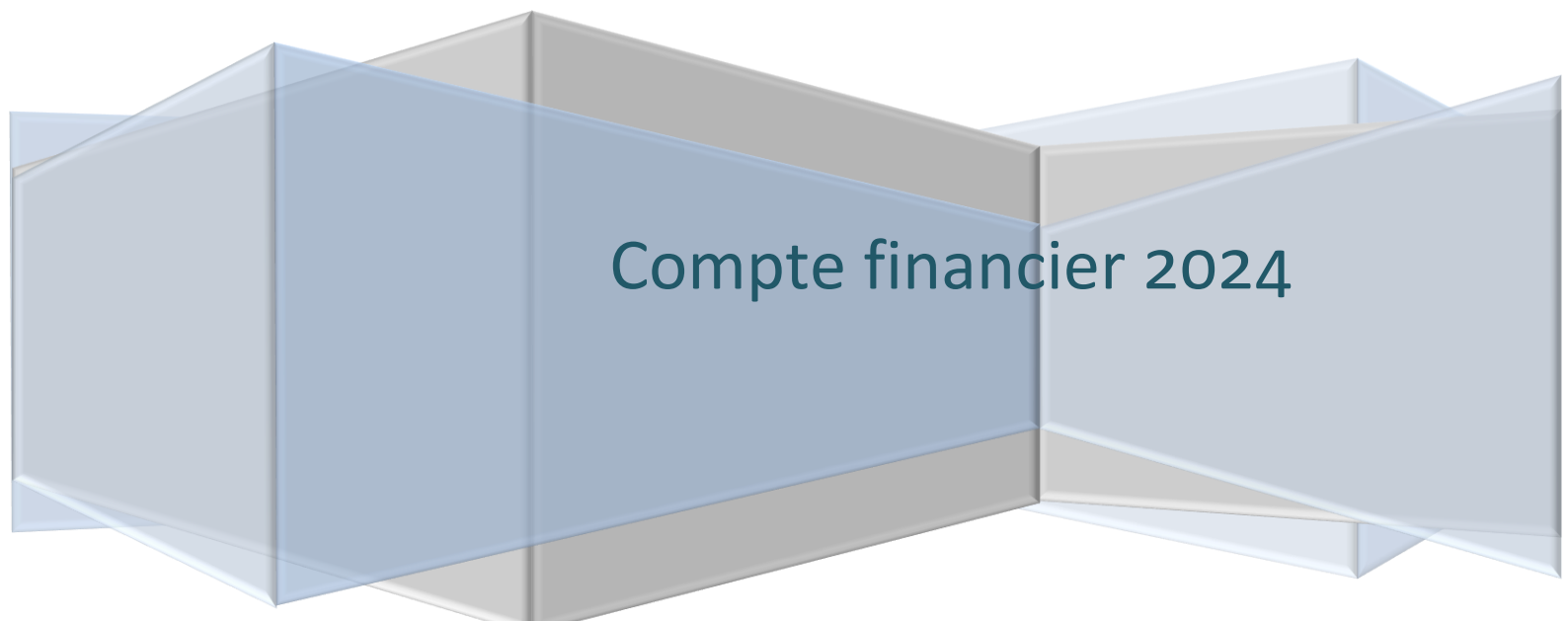
BALANCE DES VALEURS INACTIVES - COMPTE FINANCIER 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

[illegible]

ANNEXE DU COMPTE FINANCIER

Pour vote du conseil d'Administration
Séance du 12 mars 2025



Compte financier 2024

L'annexe est un état financier qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat.

L'information donnée dans l'annexe doit apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète, en tant que de besoin, ou présente sous une autre forme, les informations qu'ils contiennent.

L'annexe est un document obligatoire soumis au vote du Conseil d'Administration.

I-	Faits caractéristiques de l'exercice.....	4
A.	Organisation - clôture 2024	4
B.	Fonds Vert	4
C.	Travaux du siège.....	4
D.	Contribution financière des agences à l'Office Français de la Biodiversité	5
E.	Plafond des redevances	5
II-	Principes méthodes d'évaluation et opérations particulières	5
A.	Référentiel.....	5
B.	Le changement dans le plan comptable	6
C.	Les redevances mutualisées.....	6
D.	Opération pour compte de tiers / PEI Corse	7
E.	Opération sous convention de mandat.....	9
F.	Plafond des redevances	10
G.	Contribution financière des agences à l'Office Français de la Biodiversité	12
III-	Notes relatives aux postes du compte de résultat.....	13
A.	Comparaison du résultat sur 3 ans : LES PRODUITS.....	18
B.	Rattachement des charges et produits à l'exercice	20
IV-	Notes relatives au poste du compte de Bilan	23
A.	Actif	23
B.	Actif Circulant.....	29
B-	Actif Circulant (suite)	31
C.	Passif.....	33
D.	Passif - Dettes financières	38
E.	Passif - Dettes non financières	38
V-	Autres informations.....	40
A.	Engagements pris – dits engagements hors bilan.....	40
B.	Engagements reçus	43
C.	Effectifs de l'Etablissement	44
D.	Compte personnel de formation (CPF)	44
VI-	Visa du compte financier par l'ordonnateur.....	45

I- Faits caractéristiques de l'exercice

A. Organisation - clôture 2024

L'ordonnateur et l'Agent Comptable s'accordent sur les modalités et le calendrier de clôture de l'exercice 2024 tels que fixés par :

- le plan d'action défini et validé lors de la réunion du 13/06/2024 entre les services de l'ordonnateur (Secrétariat Général) et l'agence comptable, validé par note du 03/09/2024 ;
- la note de clôture des services de l'ordonnateur du 03/07/2024.

B. Fonds Vert

Le Fonds vert pour l'accélération de la transition énergétique dans les territoires a été voté en loi de finances 2023. Par délégation des préfets de région, l'agence de l'eau est l'opérateur responsable, sur son territoire, de la gestion des mesures consacrées à l'accompagnement de la stratégie nationale Biodiversité et à la renaturation des villes et villages. L'agence pilote l'instruction administrative technique et financière des aides avec l'appui des services de l'Etat et l'OFB. Une convention a été signée avec chaque préfet de région pour définir les relations entre les services de l'Etat et l'agence pour la gestion de ces mesures.

Il est prévu que l'agence engage 72 123 440€ au titre du fonds vert.

- Pour l'année 2024 l'Agence :
 - A reçu des subventions à hauteur de 19 869 308 €.
 - A engagé 20 417 106€ et a décaissé 17 260 055€.

Les versements reçus des préfetures de région (19 869 308 €) sont comptabilisés sur le compte "74118" autres subventions et en comptabilité budgétaire en Agrégat 02 Recettes Fléchées / sous agrégat 21- financements publics de l'Etat fléchés.

Les engagements et paiements sont comptabilisés sous l'enveloppe "intervention" sur la destination 11-72 et 11-90 Fonds vert.

C. Travaux du siège

Les travaux de rénovation énergétique du siège, de regroupement du bâtiment du siège et du site locatif de la Délégation territoriale de Lyon ont été approuvés par la Direction de l'Immobilier de l'Etat le 20 juillet 2020, dans le cadre du Schéma directeur immobilier de l'Agence.

La livraison initialement prévue à l'été 2024, s'achève progressivement depuis le mois de décembre 2024.

Le montant global du projet a été estimé entre 9 à 10,4 M€, évaluation rendue difficile du fait des actualisations liées à l'indice du bâtiment et les aléas techniques potentiels.

Les montants engagés et payés en 2021 et 2022 correspondent à la prestation de l'AMO et de la MOE, ceux engagés et payés en 2023 sont essentiellement liés aux marchés de travaux des lots 1 à 4 et 6 à 10 ; les engagements 2024 correspondent à la notification du lot 5 (Verrières – Murs Rideaux intérieurs et extérieurs) et les AE du lot 3 qui n'ont pas pu être engagés sur 2023 soit **9 696 237,58 €**.

En matière de crédits de paiements consommés, **8 233 294,96 €** en CP (cumulés) correspondent à l'exécution des marchés, les travaux ayant démarrés fin février 2024. A noter que 400 000 € ont été prévus sur 2025, correspondant à des travaux supplémentaires (peinture couloirs, sablage façade, surcoût électricité, abords...).

Concernant le raccordement au réseau de chaleur urbain, le projet déposé et retenu en 2023 dans le cadre de l'appel à projets "Résilience 2 " pour le raccordement a permis d'obtenir des services de l'Etat, une subvention pour un montant de 236 400 € (ce projet permettant de réduire la consommation énergétique au cours de l'hiver 2023/2024). La mise en service des travaux de raccordement au chaud/froid réalisé au cours de l'année 2024 a entraîné le versement, par le fournisseur d'énergie, d'une contribution dans le cadre du dispositif des CEE (Certificat d'Economie d'Energie) pour un montant total de 76 998,92€.

Cette valorisation prend la forme d'une prime « énergie » (ou prime « CEE ») liquidée par le titulaire du marché et minore le prix à payer par l'Agence de l'Eau. Elle est assimilable à un financement de travaux comptabilisé en immobilisation (ce financement est enregistré au compte 13418).

D. Contribution financière des agences à l'Office Français de la Biodiversité

Le montant de la contribution de l'année 2024 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse à l'Office Français de la Biodiversité s'élève à un montant de **104 021 132 €**.

Le détail de ces opérations est détaillé dans le point II.

E. Plafond des redevances

Le plafond global des redevances des agences de l'eau est fixé à 2 347,62 M€ pour l'année 2024. Il n'est pas atteint au 20 décembre 2024 (2 271,25 M€).

Pour l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse, le plafond individuel de 565,43 M € n'a pas été atteint au 20 décembre 2024. L'agence a en effet encaissé 560 721 775,44 €, soit 99,17% du plafond et aucun reversement au budget général de l'Etat n'a été effectué au titre de 2024.

Le détail de ces opérations est détaillé dans le point II.

II- Principes méthodes d'évaluation et opérations particulières

A. Référentiel

L'établissement applique le recueil des normes comptables ainsi que l'instruction comptable commune BOFIP-GCP-240027 du 03/12/2024.

Il applique également l'instruction juridique commune BOFIP-GCP-21-0038 du 25/05/2022.

Au niveau de la comptabilité budgétaire, l'établissement applique le recueil des règles budgétaires publié par arrêté du 20/09/2023.

Il applique le plan comptable harmonisé des agences de l'eau V2017 validé par le contrôleur budgétaire et la DGFIP.

Le tableau " MASSE DE LA NOMENCLATURE DES AGENCES DE L'EAU" validé par le Contrôleur Budgétaire sert également à répartir les dépenses par enveloppes.

B. Le changement dans le plan comptable

Les modifications du plan comptable commun au 1^{er} janvier 2024 ont été impactées en comptabilité.

Nouveaux comptes :

- Compte 104931 – Reprise financement autres actifs de l'établissement,
- Compte 13418 - Financement extérieur autres,
- Compte 13498 - Reprise financement extérieur autres,
- Compte 4452 – TVA intracommunautaire,
- Compte 4632 – Autre compte débiteur,
- Compte 4911 – Provision pour dépréciation des tiers,
- Compte 6284 – Frais de recrutement,
- Compte 6378 – Taxes diverses,
- Compte 6511 – Redevances pour concession,
- Compte 7577 – Produit des cessions d'éléments d'actif (Hors immobilisations financières).

C. Les redevances mutualisées

L'agence de l'eau RMC délègue le calcul et le recouvrement de certaines redevances à d'autres agences de l'eau. Ces dernières versent à l'agence de l'eau RMC les produits encaissés pour son compte, déduction faite des frais de gestion et des produits remboursés.

Par note référencée 2016-08-5127, la DGFIP a fourni le schéma pour comptabiliser ces opérations.

La comptabilité budgétaire retrace les encaissements nets augmentés des produits remboursés.

La part correspondant aux frais de gestion, ainsi que les produits remboursés sont traités en comptabilité générale par demande de Comptabilisation.

SYNTHESE DES OPERATIONS 2024 - REDEVANCES MUTUALISEES

INTERL	3323	3325	3324	3324	3324	TOTAL
NOM DE L'AGENCE MUTUALISATRICE	L-Bretagne	Artois	A Garonne	A Garonne	A Garonne	
Type de redevance	Elevage	Pollution Diffuse	Milieux Aquatiques	Stockage	Cynégétique	
Nature recette budgétaire	01-13-22	01-13-26	01-13-35	01-13-33	01-13-37	
Imputation comptable	757121	757121	757121	757121	757121	
Montant encaissé (RE)	81 120,95	18 882 456,06	1 807 882,31	24 060,96	12 410 890,00	33 206 410,28
Montant annulé (6583)		130 430,83			*	130 430,83
Frais de gestion (65788)	1 655,53	211 467,90	1 809,69	491,04	*	215 424,16
Produit à recevoir (4181)	4 307,80	738 360,55				742 668,35

*La redevance cynégétique est encaissée "au comptant" par l'Agence de l'eau Adour Garonne : les versements sont réalisés par les Fédérations de Chasse. Elle ne facture donc pas de frais de gestion aux autres agences pour cette redevance. Par ailleurs, il n'y a pas lieu de constater des produits à recevoir.

Incidence sur le calcul du plafonnement des redevances (Instruction Programme) du 18/12/2019 :

Les redevances mutualisées sont comptabilisées comme suit :

Comme pour les autres redevances, ne sont intégrées l'année N que les redevances encaissées jusqu'au 20 décembre 2024, le montant total revenant à chacune des agences est notifié aux autres agences par l'agence mutualisatrice à cette date pour prise en compte dans le calcul des éventuels reversements.

Une agence « réceptrice » intègre donc dans ses comptes les reversements déjà effectués par l'agence « émettrice » au 20 décembre ainsi que le solde arrivé entre le dernier versement et le 20 décembre correspondant au montant notifié et à reverser à l'agence « réceptrice » avant le 31 décembre de l'année N.

D. Opération pour compte de tiers / PEI Corse

Le PEI Corse (programme exceptionnel d'investissement – article 53 – loi du 22/01/2002) a été mis en place pour financer les mesures sur l'assainissement et l'eau brute destinée à la production d'eau potable en Corse.

Deux conventions ont été signées (pour les périodes des programmes 2008-2013 et 2014-2018) entre l'ONEMA (devenue Agence Française de la Biodiversité - AFB puis Office Français de la Biodiversité depuis le 1er janvier 2020) et l'Agence de l'eau.

Le dispositif prévoit :

- que l'Agence de l'eau RMC, sur son programme, finance la mise en œuvre du PEI dans ce domaine. Cette part est traitée par l'agence selon les mêmes modalités de comptabilisation et restitution que les autres interventions ;
- que l'OFB délègue à l'Agence de l'eau, sous conditions et conformément aux clauses de la convention, une subvention complémentaire. Ces opérations sont traitées "pour le compte de tiers " depuis 2016 et sont des opérations non budgétaires.

L'ordonnateur suit les versements sur un tableau, validé en fin de gestion par le comptable.

Le comptable enregistre ces opérations sur les comptes dédiés.

Jusqu'à 2016, nous utilisions les comptes 4678 pour suivre les opérations (dites opérations « ressources affectées »). La méthode "opération pour compte de tiers" est désormais utilisée en suivant le schéma ci-dessous :

Signature de la convention

44343 Opérations suivi en compte de tiers (PEI Corse)		467821 - conv 2008-2013	
87 700 000,00			51 600 000,00
		467822 - conv 2014-2018	
			36 100 000,00

Encaissements des fonds versés par l'OFB

	5151		44343
x			x

Paievements des opérations

467821 - conv 1 x 	5151 x
467822 - conv 2 x 	

Solde des comptes

44343 -	467821 - conv 1 créditeur
	467822 - conv 2 créditeur
Reste à percevoir	Montant des fonds restant à verser

Montants 2024

Encaissements	3 000 000,00
Paiements sur convention 2008-2013	300 348,00
Paiements sur convention 2014-2018	2 096 098,50
	2 396 446,50

Solde du compte 44343

Signature de la convention 2008-2013 et avenants	51 600 000,00
Signature de la convention 2014-2018 et avenants	36 100 000,00
+	87 700 000,00
Montant versé par OFB cumulé au 31/12/2023	70 400 000,00
Montant versé par OFB en 2024	3 000 000,00
-	73 400 000,00
Solde du compte 44343	14 300 000,00
Représente le reste à percevoir	

Solde des compte 46782

467821 - conv 2008-2013	
+	51 600 000,00 (montant signé convention)
Montant payé cumulé au 31/12/2023	48 393 677,40
Montant payé en 2024	300 348,00
-	48 694 025,40
Solde du compte 46821	2 905 974,60
Représente le reste à verser par rapport au montant signé de la convention 2008-2013	

467822 - conv 2014-2018

	+	36 100 000,00 (montant signé convention)
Montant payé cumulé au 31/12/2023		20 023 366,37
Montant payé en 2024		<u>2 096 098,50</u>
	-	22 119 464,87

Solde compte 467822	13 980 535,13
---------------------	----------------------

Représente le reste à verser par rapport au montant signé de la convention 2014-2018

E. Opération sous convention de mandat

Référence documentaire :

Instruction juridique commune BOFIP-GCP-24-0020 du 19/09/2024. La convention de mandat vise, pour un organisme de droit public doté d'un comptable public à confier l'encaissement de recettes ou le paiement de dépenses à un tiers public ou privé.

Pour l'Agence, les conventions de mandats sont utilisées pour la gestion des dossiers suivants :

- des conventions avec les départements pour la gestion de certaines aides décrites dans chaque convention,
- des conventions pour l'assainissement non collectif,
- des conventions avec l'ASP pour la gestion des aides agricoles,
- des conventions PSE (Prestations pour Services Environnementaux)
- une convention avec Pôle emploi pour la gestion des indemnités chômage.

Signature de la convention

La convention est soumise à l'agence comptable pour avis conforme.

Lorsque l'ordonnateur a recueilli l'avis conforme de son agent comptable, il procède à la signature de la convention avec le mandataire.

En comptabilité générale, aucune opération n'est comptabilisée dans les comptes du mandant.

Avance versée au mandataire

443 421	5 151
x	x

Le mandataire procède aux paiements des bénéficiaires

Aucune opération n'est comptabilisée dans les comptes du mandant.

Reddition des comptes

Le mandataire présente au mandant les pièces justificatives des paiements qu'il a réalisés pour son compte. L'agent comptable prend en charge une demande de paiement pour le montant des dépenses dont il accepte les justificatifs.

6	443423
x	x

Concomitamment, l'agence de l'eau rembourse au mandataire les fonds avancés à hauteur des dépenses acceptées en déduisant les éventuelles avances versées,

443421	5151
x	x

Concomitamment, le comptable solde les comptes Fournisseurs et Mandataire pour le montant de la demande de paiement prise en charge,

443 423	443 421
x	x

Montant 2024 - Solde des comptes

Le solde du compte 443421 représente le montant des dépenses ayant fait l'objet d'avance de fonds au mandataire et restant à justifier : 53 407 615,47 €

Montant versé en 2024 par DV compte 443421	29 734 375,28
Reddition de compte sur intervention	26 593 084,12
Dont reddition + autre régularisation rapproché d'une avance (Crédit compte 443421)	25 041 955,13
Avances sur convention de mandat restant à régulariser (solde du compte 443421)	53 407 615,47
CAPAC sur convention de mandat compte 4486	10 644 433,21

Sur certaines conventions anciennes, une partie des opérations avaient été traitées avec l'ancienne méthode comptable dans l'outil de gestion informatique des aides.

Les crédits de paiement 2024 n'étant pas suffisants pour émettre les demandes de paiement de redditions de compte sur conventions de mandat, ces dernières ont fait l'objet d'une Charge à A Payer à Constater (CAPAC) sur 2024.

F. Plafond des redevances

L'article 46 de la loi de finances pour 2012 modifiée prévoit un plafonnement global de l'ensemble des redevances affectées aux agences de l'eau d'une part, et un plafonnement individuel pour chacune des agences de l'eau d'autre part. Afin de permettre l'atteinte du plafond global dans la situation où les recettes perçues par les agences de l'eau n'atteindraient pas leurs plafonds individuels, la loi de finances initiale pour 2019 y introduit un mécanisme de minoration des versements au budget général de l'Etat pour les agences dont les recettes dépassent leurs plafonds individuels.

Afin de permettre, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2012, la réalisation des éventuels versements au plus tard le 31 décembre, le calcul de ces éventuels versements est réalisé sur la base des montants

globaux encaissés soumis à plafonnement enregistrés du 22 décembre 2023 au 19 décembre 2024 inclus pour l'année 2024, certifiés par les agents comptables.

Pour l'agence RMC le montant cible des redevances est fixé à 565 430 000,00 € pour l'année 2024.

	Redevances encaissées*	Retraitement des majorations	Retraitement des titres de remboursement	Redevances sous plafond	Plafond individuel
Adour-Garonne	340 352 559,53 €	627 572,15 €	1 912 670,00 €	345 239 617,66 €	344 540 000,00 €
Artois-Picardie	158 318 526,58 €	321 875,00 €	397 163,00 €	160 271 896,52 €	168 740 000,00 €
Loire-Bretagne	386 744 838,14 €	369 476,73 €	5 381 592,00 €	395 904 423,74 €	387 070 000,00 €
Rhin-Meuse	157 256 512,55 €	215 799,00 €	2 383 383,00 €	160 694 219,55 €	170 920 000,00 €
Rhône-médit-Corse	560 721 775,44 €	716 329,18 €	1 800 488,00 €	567 413 598,66 €	565 430 000,00 €
Seine-Normandie	667 859 854,35 €	1 273 615,30 €	14 171 833,19 €	686 050 459,57 €	710 920 000,00 €
Total	2 271 254 066,59 €	3 524 667,36 €	26 047 129,19 €	2 315 574 215,70 €	2 347 620 000,00 €

Le plafond global des redevances des agences de l'eau, fixé à 2 347,62 M€ pour l'année n'est pas atteint au 19 décembre 2024 (2 271,25€).

Aucune agence n'ayant dépassé son plafond individuel, aucune n'a donc à réaliser de versement au budget général de l'Etat.

Le tableau ci-dessous, établi par la Direction du Budget, synthétise les remontées faites par toutes les agences en fin d'année 2024 :

	Reversement théorique avant minoration	Sous-exécution par rapport au plafond	Minoration	Reversements après minoration	Solde des redevances plafonnées
Adour-Garonne					340 352 559,53 €
Artois-Picardie					158 318 526,58 €
Loire-Bretagne					386 744 838,14 €
Rhin-Meuse					157 256 512,55 €
Rhône-Méditerranée-Corse					560 721 775,44 €
Seine-Normandie					667 859 854,35 €
Total					2 271 254 066,59 €

Les encaissements sur la période du 21 décembre au 31 décembre seront intégrés dans le calcul du plafond des redevances 2025, ils sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	Au 20 décembre (Relevé du 20/12)	Au 31 décembre	A prendre en compte sur 2025
Total des redevances sous plafond (1=2-3-4-5-6)	560 721 775,44 €	561 558 643,45 €	836 868,01 €
Total des recettes issues de la fiscalité encaissées hors les 41M€ du programme Ecophyto (2)	567 413 598,66 €	568 261 786,67 €	848 188,01 €
Total des majorations pour retard/défaut de paiement (3)	193 411,18 €	203 295,18 €	9 884,00€
Total des majorations pour retard/défaut de déclaration (4)	522 918,00 €	524 354,00 €	1 436,00 €
Total des rémunérations distributeurs d'eau facturées (5)	4 175 006,04 €	4 175 006,04 €	- €
Total des titres de remboursements émis (6)	1 800 488,00 €	1 800 488,00 €	- €

G. Contribution financière des agences à l'Office Français de la Biodiversité

La contribution financière des agences de l'eau à l'Office Français de la Biodiversité a été impactée par la mise sous plafond de l'article 46 de la LFI 2012 de la part redevance pour pollution diffuse du programme national Ecophyto.

Cette dernière est fixée par l'arrêté du 1^{er} août 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2024 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité :

Article 1 :

Le montant de la contribution des agences de l'eau mentionnée à l'article 135 de la loi de finances pour 2018 modifié au profit de l'Office français de la biodiversité s'établit pour l'année 2024 à 401 594 272 euros.

Ce montant est réparti comme suit :

	Clé de répartition	Contribution à l'Office Français de la biodiversité
Agence de l'eau Adour-Garonne	8,39 %	33 887 646 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	7,00 %	28 086 187 €
Agence de l'eau Loire-Bretagne	14,86 %	59 753 521 €
Agence de l'eau Rhin-Meuse	5,87 %	23 627 325 €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	25,91 %	104 021 132 €
Agence de l'eau Seine-Normandie	37,97 %	152 218 461 €
Total	100,00 %	401 594 272 €

Agence de l'eau	1er Versement avant le 15/02	Versement mensuel au 15/03 et 15/04	Versement au 14/05	Versement au 14/06	Versement au 15/07	Versement au 01/08	Versement mensuel au 13/09 et 15/10	Versement au 15/11	Solde au 13/12
Ad-Garonne	16 691 664 €		16 691 664 €					504 317 €	
Art Picardie	13 926 299 €			13 926 300 €				233 588 €	
Loire Bretagne	5 375 190 €	5 375 190 €	5 375 190 €	5 375 190 €	5 375 190 €	5 375 190 €	5 375 190 €	6 001 622 €	5 375 189 €
Rhin-Meuse	5 839 099 €		5 839 099 €		5 839 099 €			6 110 029 €	
R-M-Corse	25 773 602 €				38 660 402 €			39 587 128 €	
S- Norman	37 770 113 €		37 770 114 €			37 770 114 €		38 908 120 €	
Total	105 375 967 €	5 375 190 €	65 676 068 €	19 301 490 €	49 874 690 €	43 145 304 €	5 375 190 €	91 344 804 €	5 375 189 €

La contribution est comptabilisée sur le compte 65781 / Int 09205.

		Échéance
Demande de paiement 24-01266	25 773 602 €	15/02/2024
Demande de paiement 24-06137	38 660 402 €	15/07/2024
Demande de paiement 24-11747	39 587 128 €	15/11/2024
Pour un total de	104 021 132 €	

III- Notes relatives aux postes du compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT - COMPTE FINANCIER 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

CHARGES	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	PRODUITS	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats			Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks.	5 485 716,61	6 520 399,90	Subventions pour charges de service public		
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	28 359 944,51	23 314 154,99
Salaires, traitements et rémunérations diverses	18 528 234,37	17 649 672,18	Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Charges sociales	6 982 200,19	6 633 921,20	Dons et legs		
Intéressement et participation			Produits de la fiscalité affectée	554 048 589,62	561 142 969,37
Autres charges de personnel	791 859,10	754 190,99			
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)					
Autres charges de fonctionnement	124 085 650,53	131 039 874,25			
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	3 317 497,95	2 611 635,08			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	159 191 158,75	165 209 693,60			
CHARGES D'INTERVENTION			Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Dispositifs d'intervention pour compte propre			Ventes de biens ou prestations de services	467,30	11 428,29
Transferts aux ménages	793 109,00	770 997,64	Produits des cessions d'éléments d'actif	39 500,00	1 080,00
Transferts aux entreprises	101 445 449,67	84 612 924,47	Autres produits de gestion	4 330 197,60	1 938 293,45
Transferts aux collectivités territoriales	358 075 520,70	316 433 974,13	Production stockée et immobilisée		
Transferts aux autres collectivités	44 406 478,50	39 252 842,74	Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			Autres produits		
Dotations aux provisions et dépréciations			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	140 771,82	11 616 962,99
			Reprises du financement rattaché à un actif	28 342,90	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	504 720 557,87	441 070 738,98			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	663 911 716,62	606 280 432,58	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	586 947 813,75	598 024 889,09
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Charges d'intérêts			Produits des participations et prêts		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Pertes de change			Intérêts sur créances non immobilisées		
Autres charges financières			Produits des valeurs mobilières de placement et de la tr	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
			Gains de change		
			Autres produits financiers		
			Reprises sur amort, dépréciations et provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	-
Impôt sur les sociétés	25 065,00	28 126,56			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)			RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	76 988 967,87	8 283 670,05
TOTAL CHARGES	663 936 781,62	606 308 559,14	TOTAL PRODUITS	663 936 781,62	606 308 559,14

a) Produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement sont constitués principalement :

74118	Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	28 359 944,51
-------	---	----------------------

Cette ligne correspond aux fonds reçus au titre du **Fonds Verts**

Produits de la fiscalité		
757121	Redevances des Agences de l'eau	553 705 337,62
75713	Majoration pour défaut de paiement	343 252,00
		554 048 589,62

7088	Ventes de biens ou prestations de services	467,30
------	--	---------------

Cette ligne correspond à des retraitements comptables sur le marché de restauration collective.

7577	Produit cessions des éléments de l'actif	39 500,00
------	--	-----------

Vente de 7 véhicules aux Domaines : 37 500€ (titre 24-13774)

Vente de mobilier de bureau de la délégation de Montpellier : 2 000€ (titre 24-05912)

Autres produits de gestion		
752	Revenus des immeubles	211 148,72
7578	Autres produits spécifiques	3 780 889,11
7583	Annulation dépenses exercice antérieur	242,77
7584	Contentieux	20 068,85
7588	Autres produits divers	317 848,15
		4 330 197,60

Le compte « autres produits spécifiques » correspond aux réfections d'aides et à la refacturation réalisée par l'agence RMC aux autres agences pour des dépenses mutualisées.

Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		
78151	Reprise provision fonctionnement (reprise compte 1511)	4 104,26
7817	Reprises sur dépréciations (reprise compte 4911)	136 667,56
		140 771,82

Ces montants sont détaillés dans les commentaires du bilan : client douteux 4911 / client litigieux compte 1511

Reprises sur financement rattaché à un actif		
7813	Quote-part reprise au résultat des financements (reprise comptes 104931 et 13498)	28 342,90

Il s'agit de la reprise au résultat du financement obtenu pour un actif, selon le même rythme d'amortissement que le bien qu'il a servi à financer.

b) Charges de fonctionnement

Les charges afférentes aux annulations de titres

6583	Charges de gestion/annulation ordre de recettes	1 197 049,36
------	---	---------------------

Les admissions en non-valeur

Les pertes sur créances irrécouvrables sont enregistrées au débit du compte 654 (Admissions en non-valeur et remises gracieuses).

654	Charges sur créances irrécouvrables	280 948,37
-----	-------------------------------------	-------------------

Remise gracieuse agence comptable sur majoration pour défaut de paiement	203 997,00
Remise gracieuse ordonnateur	0,00
Admission en non-valeur - Délibération 2024-22	<u>76 951,37</u>
Pertes sur créances irrécouvrables – 654	280 948,37

Charges de personnel

Salaires, traitements et rémunérations diverses	18 528 234,37
Charges sociales	6 982 200,19
Autres charges de personnel	791 859,10
	26 302 293,66

Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions de montant relativement important

	Amortissement immobilisations	2 065 625,43
6811	Dotation aux amortissement immobilisations incorporelles et corporelles	2 065 625,43
	Provisions CET	196
	Provision clients litigieux	990,75
		503 887,00
68151	Dotations aux provisions actifs circulants	700 877,75
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants (autres que valeurs mobilières de placement)	550 994,77
	TOTAL	3 317 497,95

Ces montants sont détaillés dans les commentaires du bilan.

c) Charges d'intervention

Transferts aux ménages	793 109,00
Transferts aux entreprises	101 445 449,67
Transferts aux collectivités territoriales	358 075 520,70
Transferts aux autres collectivités	44 406 478,50
	504 720 557,87

d) Impôts et taxes

Impôt sur les sociétés	25 065,00
------------------------	------------------

Ce montant correspond à l'impôt dû sur la location de bureaux.

Comparaison du résultat sur 3 ans : LES CHARGES

CHARGES	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats			
Consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	5 485 716,61	6 520 399,90	5 950 115,85
<u>Charges de personnel</u>			
Salaires, traitements et rémunérations diverses	18 528 234,37	17 649 672,18	17 156 701,90
Charges sociales	6 982 200,19	6 633 921,20	6 367 057,97
Intéressement et participation			
Autres charges de personnel	791 859,10	754 190,99	681 065,24
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)			
Autres charges de fonctionnement	124 085 650,53	131 039 874,25	121 946 581,38
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	3 317 497,95	2 611 635,08	2 936 041,57
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	159 191 158,75	165 209 693,60	155 037 563,91

Les charges de personnel ont évolué sur 3 ans

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<u>Charges de personnel</u>			
Salaires, traitements et rémunérations diverses	18 528 234,37	17 649 672,18	17 156 701,90
Charges sociales	6 982 200,19	6 633 921,20	6 367 057,97
Intéressement et participation			
Autres charges de personnel	791 859,10	754 190,99	681 065,24
	26 302 293,66	25 037 784,37	24 204 825,11

Le montant des salaires est décomposé comme suit :

		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
6411	Traitements, salaire	13 402 745,32	12 715 463,86	12 209 057,85
6412	Congés payés	87 998,30	65 368,49	72 494,84
6413	Primes et gratification	4 286 116,75	4 058 640,49	4 115 557,44
64142	Indemnité compensatrice hausse CSG	25 667,65	23 522,00	22 295,57
64148	Autres indemnité et av di	519 903,10	544 983,20	510 870,63
6415	Supplément familial	173 874,98	175 601,33	186 097,82
6418	Autres rémunérations	57 663,55	91 790,57	56 114,65
64191	Abattement indemnitaire	-19 839,74	-15 736,62	-15 268,86
64192	Indus / rém. ex courant	-5 895,54	-9 961,14	-518,04
		18 528 234,37	17 649 672,18	17 156 701,90

Les écritures d' « Indus / rémunération ex courant » sont liées au traitement des dossiers de déprécarisation des agents contractuels ayant passé le concours de fonctionnaire.

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Charges sociales	6 982 200,19	6 633 921,20	6 367 057,97

L'augmentation des charges est liée à l'augmentation de l'effectif des agents fonctionnaires qui ont des charges plus élevées (pensions civiles, CNRACL)

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Autres charges de personnel	791 859,10	754 190,99	681 065,24

Les variations d'autres charges de fonctionnement sont liées principalement aux postes suivants :

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Charges sur créances irrécouvrables 654	280 948,37	11 976 248,35	192 063,43
Contribution OFB 65781	104 021 132,00	99 207 906,00	99 207 906,00
Opérations sous MO agence 65783	9 405 061,54	9 380 090,96	9 748 535,81
Autres charges spécifiques 65788	6 149 060,01	5 682 717,35	6 043 007,38
Charges de gestion annulation OR 6583	1 197 049,36	1 840 951,99	4 117 365,40

Pour la partie dotations,

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	3 317 497,95	2 611 635,08	2 936 041,57

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
CHARGES D'INTERVENTION			
Dispositifs d'intervention pour compte propre			
Transferts aux ménages	793 109,00	770 997,64	1 470 876,99
Transferts aux entreprises	101 445 449,67	84 612 924,47	76 899 013,18
Transferts aux collectivités territoriales	358 075 520,70	316 433 974,13	334 831 796,52
Transferts aux autres collectivités	44 406 478,50	39 252 842,74	31 072 932,29
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			
Dotations aux provisions et dépréciations			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	504 720 557,87	441 070 738,98	444 274 618,98

Les variations de ces charges sont liées à l'état d'avancement des dossiers d'aide et de l'avancement des programmes d'intervention.

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Impôt sur les sociétés	25 065,00	28 890,00	21 425,00

A. Comparaison du résultat sur 3 ans : LES PRODUITS

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	28 359 944,51	23 314 154,99	40 407 386,00

Ce montant correspond aux versements reçus de l'Etat pour le financement des projets aidés dans le cadre du Fonds Verts - cf. point particulier

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Produits de la fiscalité affectée	567 941 486,67	561 142 969,37	539 394 820,00

Les variations sont liées aux émissions de redevances de l'année 2024 par l'ordonnateur. Les postes les plus significatifs et présentant les plus fortes variations sont les suivants :

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Redevance collecte domestique	127 780 761,00	132 765 900,00	121 973 220,00
Redevance pollution domestique	264 638 910,00	270 734 574,00	252 367 942,00
Redevance cynégétique	12 410 890,00	12 647 371,00	12 302 068,00
Pollution diffuse	19 224 354,79	18 556 620,20	21 345 735,41
Redevance de prélèvement hydroélectricité	18 415 583,00	14 132 341,00	18 671 760,00
Redevance de prélèvement collectivité	75 050 617,00	81 446 888,00	75 754 279,00

Les variations des redevances pollution et collecte domestique : les évolutions de ces redevances sont liées mais pas totalement.

Pour ces deux redevances, les montants collectés en année N sont influencés par les taux de l'année N-1 pour les soldes, qui représentent ¼ des montants, et les taux de l'année n pour les acomptes qui représentent ¾ des montants.

- ✓ Pour 2024, les montants encaissés sont en baisse relative, en raison d'une consommation d'eau 2023 en baisse de 3%.
- ✓ Pour les montants collectés en 2023 : le taux d'acompte a été augmenté, ce qui a généré des recettes de hausse de 23,3M€ pour la collecte domestique et de 44,4 M€ pour la pollution domestique
- ✓ Pour les montants collectés en 2022 : L'augmentation des taux d'acomptes sur PCC en 2021 a impacté le reversement des soldes en 2022 et explique pour une grande part la baisse constatée (redevance pollution à -28,1M€ et redevance collecte -8,8M€)

Sur la redevance pour pollution diffuses :

Les montants de redevances varient en fonction des ventes de produits phytosanitaires. Les montants de cette redevance pour l'année n sont liés aux ventes de produits de l'année n-1 et aux conditions climatiques de l'année n-1.

Sur la redevance de prélèvement hydroélectricité : les montants de l'année n sont directement corrélés à la pluviométrie de l'année n-1 qui commande les volumes turbinables.

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Produits avec contrepartie directe			
Ventes de biens ou prestations de services	467,30	11 428,29	11 428,29
Produits des cessions d'éléments d'actif			
Autres produits de gestion	4 330 197,60	1 939 373,45	1 939 373,45
Production stockée et immobilisée			
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public			

Les variations des produits "autres produits de gestion" sont liées principalement au poste suivant

Autres produits spécifiques 7578	3 780 889,11	1 369 104,15	1 829 905,57
----------------------------------	--------------	--------------	--------------

Ce compte retrace les réfections d'aide (trop-perçus sur les acomptes au moment de la liquidation du solde de l'aide).

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Autres produits			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	140 771,82	11 616 962,99	2 356 764,27
Reprises du financement rattaché à un actif	28 342,90		

Pour mémoire, en 2023, les reprises correspondaient aux clients douteux et litigieux due au dossier Fibre Excellence.

B. Rattachement des charges et produits à l'exercice

Le rattachement des charges et produits vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné les charges et les produits qui s'y rapportent selon le principe d'annualité (ou indépendance des exercices). Ces éléments permettent à l'agence de disposer d'un résultat fiable.

a) Charges à payer - compte 4081 - 4084 - 4286 – 4486 - 4686

Elles permettent de rattacher à l'exercice les derniers services faits qui n'ont pu donner lieu à décaissement.

		CAP années antérieures non régularisées	CAP "standard" - Commande publique	Charges à payer à constater	CAPAC "convention de mandat"	TOTAL
4081	Fournisseurs Achats de biens ou de prestations de services	9 630,93	551 560,41	8 678,38		569 869,72
4084	Fournisseurs d'immobilisations Achats d'immobilisations	956,53	13 318,90			14 275,43
4286	Personnel et compte rattaché -Autres charges à payer		80 236,40	8 000,00		88 236,40
4486	Autres CAP				10 644 433,21	10 644 433 ,21
4686	Divers débiteurs -Charges à payer		154 141,68			154 141,68
		10 587,46	799 257,39	16 678,38	10 644 433,21	11 470 956,44

Le total des charges à payer constituées à fin d'exercice 2024 correspond à des charges non décaissées alors que le service fait a été certifié.

Les montants correspondants aux charges à payer "standard" correspondent à des services faits certifiés au fil de l'eau dans le système d'information qui n'ont pas encore donné lieu à paiement. Ils sont reportés sur 2025 et donneront lieu à régularisation lors du paiement de la facture.

Les CAPAC (charges à payer à constater) correspondent à des réceptions des biens et services dont le service fait est constaté mais ne peut pas être encore certifié (montant à déterminer fluide / services).

Par ailleurs des CAPAC ont été constatés pour les conventions de mandats pour un montant de 10 644 433.21€.

Les conventions de mandat donnent lieu à un versement de trésorerie qui consomme uniquement la trésorerie, puis ultérieurement, après justification des paiements effectués par le mandataire pour le compte de l'agence, à l'émission d'une demande de paiement qui consomme les crédits de paiements.

Les crédits de paiement étant insuffisants sur cette fin d'exercice 2024, il n'a pas été possible d'en faire la reddition : ces dernières ont fait l'objet d'une Charge à A Payer à Constater (CAPAC) sur 2024.

Les CAPAC seront extournées sur le début d'exercice 2025.

A noter la fin du dispositif du versement des primes à la performance épuratoire, avec la fin du XIème programme, dont c'est la dernière année. 100% des primes ont été émises et traitées sur l'exercice 2024. Les interlocuteurs qui n'étaient pas à jour en fin d'année n'ont pas reçu le versement de la prime. Celles-ci seront versées dès qu'ils seront à jour.

b) Charges à payer sur le compte épargne temps

Références documentaires

Instruction comptable commune.

Arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28/08/2009 pour application du décret n°2002-634 du 29/04/2002, modifié par arrêté du 24 novembre 2023.

Les Comptes Epargne Temps (CET) représentent les engagements pris à l'égard des personnels de l'Agence dont le paiement est différé pour une période plus ou moins longue.

Dans la mesure où les agents peuvent exercer leur droit d'option jusqu'au 31 janvier de l'exercice suivant, certaines informations nécessaires pour permettre une correcte évaluation en fonction de l'option choisie par certains agents ne seront connues qu'après la date d'arrêté des comptes.

Dans la mesure où l'échéance et le montant ne sont pas connus avec suffisamment de précision, ces passifs donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour charges cf. paragraphe « notes relatives au poste du compte de bilan ».

c) Charges constatées d'avance - compte 486

Les charges constatées d'avance sont des charges comptabilisées au cours d'un exercice mais qui correspondent à des achats de biens ou services dont la fourniture ou la prestation n'interviendra qu'au cours de l'exercice suivant. Elles doivent être exclues des charges de l'exercice écoulé pour être transférées dans les charges de l'exercice suivant. Le compte de charges constatées d'avance est un compte d'actif. La comptabilisation des charges constatées d'avance est effectuée dans le système d'information à l'aide d'une demande de comptabilisation.

Pour l'exercice 2024, un total de 92 602,52 € est constaté selon le détail ci-après :

Charges constatées d'avance exercice 2024								
DP	Mat. Imp.	Objet de la dépense	Période			Montant TTC	Montant non rattaché à 2024	Obs. Crédit
24-2165	25352 6231	Abonnement annuel LINKEDIN à compter du 10/02/2024 pour la « Publication d'annonces via le compte recruteur ».	10/01/2024	au	09/01/2025	12 mois	16 200,00	399,45 9/365 6231
24-2861	03496 6156	Renouvellement de la maintenance CITRIX	16/03/2024	au	15/03/2025	12 mois	9 053,46	1 835,50 74/365 6156
24-3097	20807 6156	Maintenance des équipements réseaux LAN et WIFI	20/03/2024	au	19/03/2025	12 mois	3 582,00	765,47 78/365 6156
24-3197	98547 6138	Renouvellement abonnement Premium	29/03/2024	au	28/03/2025	12 mois	4 337,28	1 033,82 87/365 6138
24-3747	03496 6156	Contrat ULA-ORACLE, pour l'Agence de l'Eau RMC	29/02/2024	au	28/02/2027	36 mois	103 714,00	74 730,91 789/1095 6156
24-6183	20499 6518	CertEurope certificat électronique	01/11/2024	au	31/10/2027	36 mois	417,60	394,34 1034/1095 6518
24-12522	20499 6518	CertEurope certificat électronique	01/06/2024	au	31/05/2027	36 mois	417,60	335,99 881/1095 6518
24-2662	20499 6518	CertEurope 3 certificats électroniques	01/02/2024	au	31/01/2027	36 mois	1 156,80	803,95 761/1095 6518
24-7160	11536 6181	Accès base institutionnelle (MATOYA)	01/07/2024	au	30/06/2025	12 mois	3 480,00	1 725,70 181/365 6181
24-7701	03496 6156	WifiSièg:MaintAnnée2-2024-2025	22/11/2024	au	21/11/2025	12 mois	8,65	7,70 325/365 6156
24-7804	03496 6156	ORACLE Renouvellement de services de support technique	03/08/2024	au	02/08/2025	12 mois	13 678,45	8 019,69 214/365 6156
24-12516	75443 6181	LuQi RP Connect Base France	01/01/2025	au	31/12/2025	12 mois	2 550,00	2 550,00 365/365 6181
							92 602,52	

d) Produits constatés d'avance - compte 487

Les versements périodiques d'acomptes à l'agence de l'eau, au titre des sommes perçues par les exploitants des services d'eau et d'assainissement, concernant les redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte relatives aux usages domestiques et assimilés de l'eau, se font dans le cadre de conventions.

Depuis 2010 et jusqu'à 2016, l'échéance des conventions de fin février étaient émises en N et constatées en produit constatées d'avance sur le compte 487.

Par note, 2016-01-7269 du 8 mars 2016, le Bureau CE2B de la DGFIP a rappelé « la position de la DGFIP sur la préconisation d'une méthode homogène à toutes les agences de l'eau en matière de comptabilisation des redevances et selon laquelle le droit acquis est constaté dès l'émission du titre et rattaché à l'exercice de l'émission pour les acomptes comme pour les soldes.

L'application de cette méthode au sein de votre établissement permettra d'éliminer les contraintes d'estimation des produits constatés d'avance et simplifiera le suivi annuel des recettes de l'organisme ».

Conformément à la note ci-dessus, ces opérations ne sont plus constatées en produits constatés d'avance.

IV-Notes relatives au poste du compte de Bilan

A. Actif

ACTIF	EXERCICE 2024		
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations Incorporelles	17 478 650,15	12 406 789,44	5 071 860,71
Immobilisations corporelles	43 518 526,09	18 836 565,42	24 681 960,67
Terrains	346 206,47		346 206,47
Constructions	26 735 853,79	12 397 547,02	14 338 306,77
Installations techniques matériel et outillage	1 203 533,81	1 039 718,82	163 814,99
Collections	2 541,50		2 541,50
Autres immobilisations corporelles	6 813 530,29	5 399 299,58	1 414 230,71
Immobilisations corporelles en cours	8 352 144,32		8 352 144,32
Avances et acomptes sur commandes	64 715,91		64 715,91
Immobilisations financières	59 518 143,77		59 518 143,77
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	120 515 320,01	31 243 354,86	89 271 965,15
ACTIF CIRCULANT			
Créances	109 208 740,27	1 221 446,40	107 987 293,87
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	67 707 615,47		67 707 615,47
Créances clients et comptes rattachés	2 710 985,34	1 221 446,40	1 489 538,94
Créances sur le redevables (produits de la fiscalité affectée)			
Avances et acomptes versés sur commandes	1 061 353,42		1 061 353,42
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
Créances sur les autres débiteurs	37 728 786,04		37 728 786,04
Charges constatées d'avances dont prime de remboursement des emprunts	92 602,52		92 602,52
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	109 301 342,79	1 221 446,40	108 079 896,39
TRESORERIE			
Disponibilités	81 876 202,37		81 876 202,37
TOTAL TRESORERIE	81 876 202,37	0,00	81 876 202,37
TOTAL GENERAL	311 692 865,17	32 464 801,26	279 228 063,91

a) Immobilisations corporelles et incorporelles - comparatif sur 5 années

A - Actif

a - actif immobilisé

Immobilisations corporelles et incorporelles

Comparatif sur 5 années

ACTIF	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
	NET	NET	NET	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE					
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	5 071 860,71	4 017 913,07	3 499 110,04	3 710 755,18	4 584 265,42
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	24 681 960,67	18 548 495,18	16 264 121,43	14 483 001,66	15 221 105,40
TERRAINS	346 206,47	346 206,47	346 206,47	346 206,47	346 206,47
CONSTRUCTIONS	14 338 306,77	13 412 714,07	13 448 989,70	11 492 802,69	11 876 206,46
INSTALLATIONS TECHNIQUES MAT ET OUTILLAGE	163 814,99	185 593,90	216 462,85	80 676,91	103 509,56
COLLECTIONS	2 541,50	2 541,50	2 541,50	2 541,50	2 541,50
AUTRES IMMO CORPORELLES	1 414 230,71	1 368 192,53	1 704 477,52	2 211 820,45	2 773 747,67
IMMO CORPORELLES EN COURS	8 352 144,32	2 282 188,94	420 161,72	220 829,72	118 893,74
AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES	64 715,91	951 057,77	125 281,67	128 123,92	0,00
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	59 518 143,77	63 108 823,47	72 139 202,89	76 512 596,53	82 292 365,23
PRETS	59 518 143,77	63 108 823,47	72 139 202,89	76 512 582,11	82 290 732,06
AUTR CREANC & INTER COURUS NON ECHUS				14,42	1 633,17
	89 271 965,15	85 675 231,72	91 902 434,36	94 706 353,37	102 097 736,05

Ce tableau compare les bilans des 5 derniers exercices en valeur nette. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, la valeur nette représente la valeur d'achat du bien moins l'amortissement pratiqué. Cette évaluation permet de donner une indication sur la valeur « a minima » des immobilisations présentes dans l'établissement.

Pour les immobilisations financières, la valeur nette représente les montants des aides accordées sous forme d'avance moins les montants déjà remboursés par les bénéficiaires.

La baisse régulière de cette valeur nette entre 2020 et 2023 est liée en grande partie au remboursement des avances remboursables accordées par l'agence.

La forte variation à la hausse des immobilisations corporelles « en cours » entre 2023 et 2024 est liée aux travaux du siège à Lyon.

b) Acquisition de l'exercice :

Acquisitions (dont encours)

DSIUN LOGICIEL	1 898 969,63
DSIUN MATERIEL	293 255,56
TRAVAUX SIEGE	8 123 604,67

c) Encours :

Les encours correspondent aux biens dont la mise en service n'est pas finalisée

23251	LOGICIELS	1 898 969,63
2313557	INST GENERALES, AGEN	8 058 888,76
2318327	MAT, INFO, ACQUIS	293 255,56
2381	AVANCES VERSEES SUR IMMO CORPORELLES	64 715,91
		10 315 829,86

DSIUN partie logiciel	1 898 969,63	Ces encours seront transférés sur 2025 : leur amortissement commencera au 1 ^{er} janvier
DSIUN partie matériel	293 255,56	
SF certifiés mais non liquidés	11 135,56	
Travaux énergétiques Siège	8 112 469,11	Travaux non terminés.
Total général	10 315 829,86	

Amortissements et dépréciations des immobilisations

L'amortissement des immobilisations de l'Etablissement permet de constater comptablement la dépréciation d'un bien due à l'usure, au temps ou à l'obsolescence.

Par délibération n° 2018-62 du 10 décembre 2018, le Conseil d'Administration a fixé les méthodes de calcul et les durées d'amortissements des immobilisations.

	Durée d'amortissement	Taux annuel d'amortissement
Bâtiments sur sols propre	50 ans	2%
Aménagements légers de locaux (acquis avant 2017)	3 ans	33%
Bail à construction (autres immobilisations incorporelles)	Durée du bail plafonnée à 50 ans	2%
Agencements de bâtiments	10 ans	10%
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans	10%
Mobilier :	10 ans	10%
Matériel de transport :	5 ans	20%
Matériel informatiques et bureautiques y compris droits et logiciels de base et machine à écrire et à calculer antérieur au 3/12/2009 (date de la délib) :	3 ans	33%
Matériel de bureau et informatiques acquis à compter du 3/12/2009 (date de la délibération)	5 ans	20%
Droits et logiciels de base :	3 ans	33%
Matériel de laboratoire, de mesure et d'atelier :	5 ans	20%

Modes d'amortissement utilisés

Les immobilisations acquises depuis 2006 font l'objet d'amortissements en linéaire au prorata temporis. Pour les biens acquis antérieurement, l'amortissement s'effectue en linéaire à partir de l'exercice suivant la mise en service.

Dotation aux amortissements 2024

La dotation aux amortissements comptabilisée en 2024 sur le compte 6811 s'élève à 2 065 625,43€.

d) Sorties d'inventaire

Motif des sorties

	Nombre de biens
DESTRUCTION	92
DON	2
VENTE	50
REBUT	65
VOL	2
	211

Ces biens ont fait l'objet d'une sortie d'inventaire :

Type de matériel sortis	Nombre	VALEUR D'ACQUISITION	VALEUR NETTE A LA DATE DE SORTIE
Licences	35	376 669,48	-
Matériels de transport (véhicules)	7	97 205,16	-
Matériels informatique (autres)	32	468 933,61	101,37
Fontaine à eau	1	701,40	-
Mobilier	136	56 201,57	-
Total général	211	999 711,22	101,37

Constatation d'un amortissement complémentaire pour le montant de la valeur nette comptable sur un bien volé (PC) non totalement amorti.

e) Rapprochement inventaire comptable / inventaire physique

Le patrimoine de l'Agence est recensé dans un inventaire comptable, et figure au bilan de l'établissement.

L'Agence recense dans un inventaire physique le mobilier et le matériel présent.

Les conclusions de l'audit de la Direction Régionale des Finances Publiques établies en décembre 2016 ont rappelé la nécessité de procéder au rapprochement des 2 inventaires. Ce chantier de grande envergure a consisté à rapprocher les 8 400 biens de l'inventaire comptable avec les 8070 biens de l'inventaire physique. Ce chantier a été démarré au cours de l'année 2018 et s'est terminé en 2020.

Aujourd'hui, les procédures sont fiabilisées, elles ont pu être formalisées et inscrites dans les procédures qualité. Ce travail a également permis de procéder à des sorties de l'inventaire comptable en s'assurant de ce qui n'était réellement plus présent sur site. L'ensemble de ce chantier conduit sur 3 années permet de fiabiliser la gestion patrimoniale et de répondre au principe comptable d'image fidèle.

Inventaire physique 2024 :

En 2024, l'inventaire physique de la délégation de Montpellier a été mis à jour le 19 novembre.

CONTROLE DE L'ACTIF

IMMOBILISATIONS	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Acquisitions	Extourne + Virements de poste à poste+SFAIT+refacturation	Sortie de l'actif	réintégration de la valeur nette comptable sur bien cédé - 656	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Valeur nette comptable
Immobilisations incorporelles							
20531 LOG ACQUIS /SS TRAI	12 350 736,07		1 401 598,94	376 669,48		13 375 665,53	1 204 005,70
208 AUTRES IMMO INCORPOR	2 204 014,99		-1 423 486,94			2 204 014,99	1 968 885,38
23251 LOGICIELS	1 295 209,94	2 027 246,63				1 898 969,63	1 898 969,63
SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 849 961,00	2 027 246,63	-21 888,00	376 669,48	0,00	17 478 650,15	5 071 860,71
Immobilisations corporelles							
21117 TERRAINS NUS ACQUIS	346 206,47					346 206,47	346 206,47
213157 CONSTRUCT BAT ACQUIS	22 411 712,90					22 411 712,90	12 370 735,30
213557 INST. AGENC / ACQUIS	2 721 222,66		1 602 918,23			4 324 140,89	1 967 571,47
215117 INSTAL TECH Aquis	58 441,18	23 103,20				81 544,38	61 447,91
215147 INSTAL TECH sur sol d'autrui	30 458,23					30 458,23	11 394,64
21547 INSTAL TECH MAT OUTI-matériel	1 036 043,43	2 170,92		701,40		1 037 512,95	81 628,52
21557 outillage acquis	54 018,25					54 018,25	9 343,92
216 COLLECTIONS	2 541,50					2 541,50	2 541,50
2181 INST GEN / BAT LOUES	1 321 712,05					1 321 712,05	684 042,63
21827 MAT DE TRANSPORT ACQ	702 044,78	131 245,23	64 754,57	97 205,16		800 839,42	244 355,26
218317 MAT DE BUREAU ACQUIS	11 782,65	1 042,80				12 825,45	919,72
218327 MAT INFORM ACQUIS	3 049 031,80		191 364,73	468 933,61		2 771 462,92	278 000,87
21847 MOBILIER ACQUIS	1 915 425,29	45 283,39	2 183,34	56 201,57		1 906 690,45	206 912,23
2313157 EN COURS BATIMENT	0,00					0,00	0,00
2313557 INST GENERALES, AGEN	2 091 636,72	6 872 914,78	-905 662,74			8 058 888,76	8 058 888,76
23181 INSTALL GEN BAT LOUE	0,00					0,00	0,00
2318327 MAT. INFO, ACQUIS	190 552,22	294 395,56	-191 692,22			293 255,56	293 255,56
2381 AVANCES VERSEES SUR IMMO CORPORELLES	951 057,77	230 400,00	-1 116 741,86			64 715,91	64 715,91
SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 893 887,90	7 600 555,88	-352 875,95	623 041,74	0,00	43 518 526,09	24 681 960,67
TOTAL	52 743 848,90	9 627 802,51	-374 763,95	999 711,22	0,00	60 997 176,24	29 753 821,38

Régularisation retenue de garantie (4047) DP 6187 6350 9523 13563 13564

7 190,99
9 634 993,50

AMORTISSEMENTS	Montants des amortissements cumulés à la fin de l'exercice précédent	Dotation de l'exercice	Amortissements complémentaires sur destructions / Vol	Amortissement sur bien cédé	Sorties d'inventaire	Montants des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
280531 AMORT LOGICIELS	11 640 899,18	907 430,13			376 669,48	12 171 659,83
2808 AMORT AUTR IMMOB INC	191 148,75	43 980,86				235 129,61
SOUS TOTAL AMORTISSEMENTS INCORPORELLES	11 832 047,93	951 410,99	0,00	0,00	376 669,48	12 406 789,44
Immobilisations corporelles						
2813157 AMT BATIMENTS ACQUIS	9 592 743,38	448 234,22				10 040 977,60
2813557 AMORT INSTAL ACQUISE	2 127 478,11	229 091,31				2 356 569,42
2815117 AMORT INSTAL TECHNIQUE ACQUIS	13 507,49	6 588,98				20 096,47
2815147 AMORT INSTAL TECHNIQUE sur sol d'autrui	16 017,77	3 045,82			701,40	19 063,59
281547 AMORT INSTAL TECHNI	924 180,38	32 405,45				955 884,43
281557 AMORT OUTILLAGE ACQUIS	39 661,55	5 012,78				44 674,33
28181 AMORT INSTAL GENER	513 650,95	124 018,47				637 669,42
281827 AMORT MAT TRANSPORT	602 711,88	50 977,44			97 205,16	556 484,16
2818317 AMORT MAT BUREAU	11 654,92	250,81				11 905,73
2818327 AMORT MAT INFORMAT	2 782 090,68	180 203,61	101,37		468 933,61	2 493 462,05
281847 AMORT DU MOBILIER	1 721 695,61	34 284,18			56 201,57	1 699 778,22
SOUS TOTAL AMORTISSEMENTS CORPORELLES	18 345 392,72	1 114 113,07	101,37	0,00	623 041,74	18 836 565,42
TOTAL	29 537 758,43	2 065 524,06	101,37	0,00	999 711,22	31 243 354,86

Dot aux amort sur immobilisations corporelles et incorporelles 2 065 524,06 6811 par contre partie 28

art sur immobilisations corporelles et incorporelles complémentaires sur mise au rebut 101,37 6811 par contre partie 28

Certifié par l'Agent Comptable
Cécile OULIET

a) Immobilisations financières - Prêts et avances d'intervention

L'agence de l'eau attribue des aides financières. Dans certains cas, elles peuvent prendre la forme d'avances remboursables.

Depuis le 1er janvier 2019, les avances sont accordées selon la délibération du conseil d'administration N° 2018-36.

Ces avances représentent au bilan un reste selon le tableau ci-après.



COMPTE FINANCIER 2024

TABEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

SITUATION DES AIDES ACCORDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

	développement balance					
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation (Nouvelles avances accordées)	Augmentation (Réductions de recettes sur avances)	Diminutions (remboursement)	Corrections*	Valeur brute à la clôture de l'exercice
27482	2 284 171,10	3 000 000,00		268 762,10		5 015 409,00
27483	60 824 652,37	3 438 648,00		9 761 386,25		54 501 914,12
TOTAL 2748	63 108 823,47	6 438 648,00		10 030 148,35	0,00	59 517 323,12
			10 030 148,35			

Cet état est rapproché de l'Etat des avances AP 416 extrait du logiciel de suivi "RGA"

De nouvelles avances ont été accordées en 2024, pour un montant de 6,43 M€. Parallèlement, 10,03M € d'avances ont été remboursées en 2024, ce qui porte la valeur brute des avances à la clôture de l'exercice à 59,51M €.

Depuis 2022, les prêts ne génèrent plus de produit d'intérêts. Par conséquent, il n'y a plus lieu de comptabiliser d'opérations d'intérêt couru non échu sur les intérêts d'emprunt.

b) Immobilisations financières - Prêts au personnel

Lors de l'audit, l'IGF a effectué la recommandation suivante « Les prêts au personnel constituent une immobilisation financière et doivent être comptabilisés dans les comptes 274 « prêts » et non au compte 463 « autres débits »

Cette recommandation a été suivie, et désormais les 2 titres faisant apparaître un reste de 820,65€ au 31/12/2024 apparaissent sur le compte 2743.

Au bilan de l'établissement, cette ligne apparaît désormais dans la ligne « Actif immobilisé / section immobilisations financières ».

B. Actif Circulant

a) Créances

ACTIF	EXERCICE 2024		
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET
ACTIF CIRCULANT			
Créances	109 208 740,27	1 221 446,40	107 987 293,87
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	67 707 615,47		67 707 615,47
Créances clients et comptes rattachés	2 710 985,34	1 221 446,40	1 489 538,94
Créances sur le redevables (produits de la fiscalité affectée)	1 061 353,42		1 061 353,42
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
Créances sur les autres débiteurs	37 728 786,04		37 728 786,04
Charges constatées d'avances dont prime de remboursement des emprunts	92 602,52		92 602,52
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	109 301 342,79	1 221 446,40	108 079 896,39

Détail des créances de l'actif circulant :

Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne

Les créances sur des entités publiques sont retracées au compte 443421 - Mandataire public, et 44343 PEI Corse ainsi que par le compte 4487.

Le compte 443421 retrace l'exécution des opérations sous conventions de mandat, 53 407 615,47
Ce compte est développé dans le point "Opération sous convention de mandat "

PEI Corse – compte 44343 14 300 000,00
Ce compte est développé dans le point « Principes méthodes d'évaluation et opérations particulières »

Total	67 707 615,47
-------	----------------------

Créances clients et comptes rattachés

			Représentant
4111	CREANCES	15 190,62	1 titre de recette
416	CREANCES CONTENTIEUSES	1 953 126,37	217 titres de recette
		1 968 316,99	

Les comptes 416 représentent le recouvrement "contentieux" et concernent 217 titres de recette.
Des provisions ont été constituées sur ces dossiers. Le détail de ces opérations est détaillé dans le point suivant.

Activité contentieuse 2024

NBRE DE TITRE REMIS A HUISSIER	100
EN MONTANT	132 823,00€
NBRE DE TITRES REMIS A L'HUISSIER EN COURS	34
EN NBRE DE DOSSIERS	25
NBRE DE TITRE REMIS EN PREFECTURE (INSCRIPTION OFFICE)	128
EN MONTANT	389 540,00€
NBRE DE TITRES EN INSCRIPTION D'OFFICE EN COURS	35
EN NBRE DE DOSSIERS	14
NBRE DE PROCEDURE CONTENTIEUSES OU COLLECTIVES codes : AH, LJ, OJ, OP, OS, PR, TA	91
EN MONTANT	1 144 341,85€
NBRE DE TITRES EN PROCEDURES EN COURS	75
EN NBRE DE DOSSIERS	26

Avances et acomptes versés sur commandes

4091 FR- Avances versées sur commandes

1 061 353,42 €

Ce compte représente les avances de la commande publique hors achats d'immobilisations.

L'ordonnateur certifie que les montants en solde du compte sont justifiés dans la mesure où les opérations ne sont pas encore dénouées.

Créances sur les autres débiteurs

Les comptes suivants représentent le solde du recouvrement en phase amiable et pré-contentieuse au 31/12/2024 ainsi que le compte de produit à recevoir (point présenté au point III - Rattachement des charges et produits à l'exercice). :

			En nombre
425	AVANCES ACOMPTES AU PERSONNEL	2 154,00	3 TITRES
4632	AUTRE COMPTE DEBITEUR	37 726 632,04	762 TITRES
		37 728 786,04	

Activité pré-contentieuse 2024

1ER RAPPEL	908 courriers
2EME RAPPEL VALANT MISE EN DEMEURE	421 courriers
NOMBRE DE MAJORATIONS POUR DEFAUT DE PAIEMENT	383 titres
MONTANT DES MAJORATIONS POUR DEFAUT DE PAIEMENT	352 124,00€

Charges constatées d'avances

92 602,52 €

Ce point est présenté au point III - Rattachement des charges et produits à l'exercice.

B- Actif Circulant (suite)

b) Provisions pour dépréciation des comptes de tiers - compte 4911

ACTIF	EXERCICE 2024		
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET
ACTIF CIRCULANT			
Créances	109 208 740,27	1 221 446,40	107 987 293,87
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	67 707 615,47		67 707 615,47
Créances clients et comptes rattachés	2 710 985,34	1 221 446,40	1 489 538,94
Créances sur le redevables (produits de la fiscalité affectée)	1 061 353,42		1 061 353,42
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
Créances sur les autres débiteurs	37 728 786,04		37 728 786,04
Charges constatées d'avances dont prime de remboursement des emprunts	92 602,52		92 602,52
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	109 301 342,79	1 221 446,40	108 079 896,39

Les provisions sur comptes de tiers ont pour objet de neutraliser l'impact comptable du non-recouvrement probable des créances.

Elles concernent les dossiers en liquidation judiciaire, les clients douteux autres que les débiteurs publics, dès lors que le recouvrement paraît compromis.

Cette procédure n'a aucun effet sur le recouvrement ou l'usage des poursuites.

Le montant des provisions est ajusté chaque année, au cas par cas. Les préconisations de l'audit de la DRFIP du Rhône 2016 ont pu être suivies dès l'année 2016 (formalisation de la sélection des créances et justification du taux de provisionnement).

Méthode de comptabilisation et d'analyse

Pour se rapprocher au plus près de la notion de probabilité de non-recouvrement, cette liste est analysée en étudiant tous les ans chaque dossier contentieux.

Totalité des dossiers au 4161 Clients douteux (privés)

+ Quelques dossiers de Clients douteux Publics

- Retrait des dossiers déjà provisionnés au titre des litiges (compte 1511)

Les dossiers sont ensuite analysés en fonction de leur risque, et la provision est ajustée.

Pas de risque = Non provisionné ou provision ramené à zéro

- Huissier
- Si le plan se termine dans moins de deux ans et absence d'incident de paiement

Risque moyen : Plan de continuation supérieur à 2 ans et pas de subvention à échoir => la provision est ramenée à 10% par année d'échéance.

Risque élevé = Provision à 100%

- Plan supérieur à 2 ans et subvention à échoir
- Plan non respecté
- Pas encore de plan
- Liquidation

En fonction de l'analyse de chaque dossier la provision peut être ajustée.

L'analyse au cas par cas par l'agent comptable et le gestionnaire du dossier concerne les dossiers supérieurs à 50 000€.

Les opérations de dotations et de reprise ont été constatées par DCO n°2024-0281

BE 4911 au 01/01/2024	NOUVELLE PROVISION 2024 6817	REPRISE 7817	Nouveau solde compte 4911 au 31/12/2024
807 119,19	550 994,77	136 667,56	1 221 446,40

Les nouvelles provisions 550 994,77 € correspondent :

- Dossiers en liquidation pour 375 611,77 € ;
- Autres dossiers (provisionnés selon l'analyse détaillée plus haut) pour 175 383,00€

La reprise de provisions - 136 667,56 € correspond :

- Autres dossiers (provision reprise selon l'analyse détaillée plus haut).

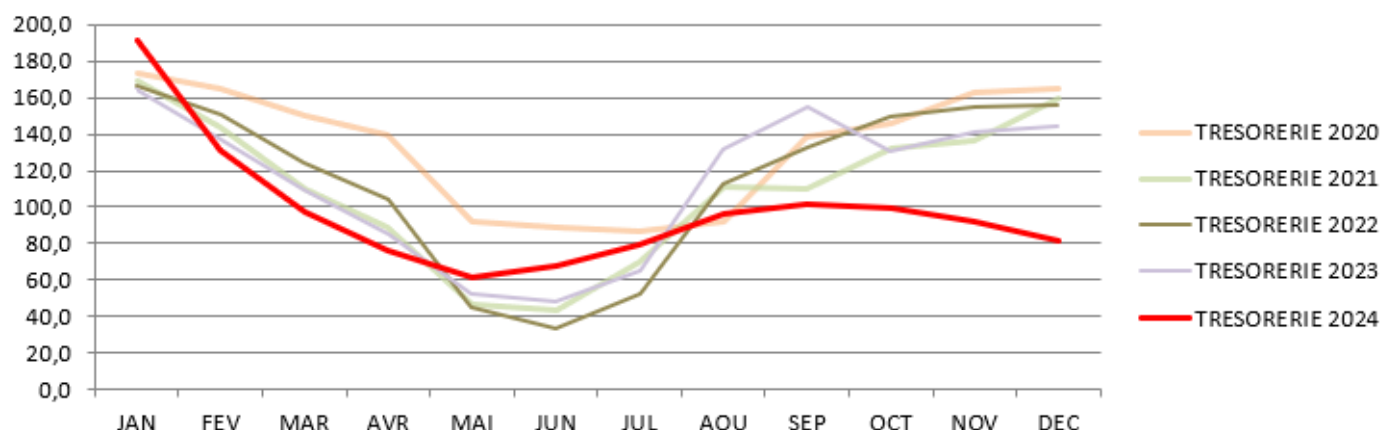
Le tableau certifié par l'agent comptable est disponible dans le dossier du compte financier.

Trésorerie

Au 31/12/2024, la trésorerie s'élève à 81 876 202,37€. Elle est composée de

5112	CHEQUES A ENCAISSER	18 480,48
5118	AUTR VALEUR ENCAISSEMENT	
5151	COMPTE AU TRESOR	81 857 688,99
5159	REGLEMENT EN COURS	
		81 876 202,37

Evolution mensuelle de la trésorerie sur les 5 derniers exercices



La courbe de trésorerie ci-dessus (en rouge) permet de constater que le solde de trésorerie de l'agence s'est maintenu au-dessus du seuil de 60 M€ en 2024 et sur le niveau au 31/12/2024 de 81.9M€ est le plus bas niveau constaté depuis cinq ans.

C. Passif

PASSIF		2024	2023
		AVANT AFFECTATION	AVANT AFFECTATION
FONDS PROPRES			
Financements reçus			
	Financement de l'Actif par l'Etat	870 551,43	891 930,77
	Financement de l'Actif par des tiers	237 729,28	167 693,92
Réserves		329 340 158,34	330 351 372,01
Report à nouveau		-8 283 670,05	-1 011 213,67
Résultat de l'exercice (Perte)		-76 988 967,87	-8 283 670,05
TOTAL FONDS PROPRES		245 175 801,13	322 116 112,98
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	Provisions pour risques	1 003 854,59	504 071,85
	Provisions pour charges	4 002 449,63	3 805 458,88
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		5 006 304,22	4 309 530,73
DETTES FINANCIERES			
	Dettes financières et autres emprunts	20 289,20	20 289,20
TOTAL DES DETTES FINANCIERES		20 289,20	20 289,20
DETTES NON FINANCIERES			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	616 893,40	1 762 596,94
	Dettes fiscales et sociales	11 062 127,78	390 466,34
	Avances et acomptes reçus		
	Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	16 886 509,73	19 282 956,23
	Autres dettes non financières	460 138,45	2 106 755,92
	Produits constatés d'avances		
TOTAL DES DETTES NON FINANCIERES		29 025 669,36	23 542 775,43
TRESORERIE			
	Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
TOTAL TRESORERIE		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		279 228 063,91	349 988 708,34

a) Fonds propres

PASSIF	2024	2023
	AVANT AFFECTATION	AVANT AFFECTATION
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
Financement de l'Actif par l'Etat	870 551,43	891 930,77
Financement de l'Actif par des tiers	237 729,28	167 693,92
Réserves	329 340 158,34	330 351 372,01
Report à nouveau	-8 283 670,05	-1 011 213,67
Résultat de l'exercice (Perte)	-76 988 967,87	-8 283 670,05
TOTAL FONDS PROPRES	245 175 801,13	322 116 112,98

Financements reçus

- Les financements de l'actif par l'Etat correspondent aux dotations initiales de l'établissement régularisées en comptabilité en 2013 et à une subvention pour le raccordement au chauffage urbain reçue en 2023.

La ligne 'Financement de l'Actif par l'Etat' compte 101 comporte un solde créditeur de 655 530,77 €. Cela correspond aux dotations de l'Etat lors de la création de l'agence soit 1 800 000 FRF en 1967 et 2 500 000 FRF en 1968, inscrites initialement au compte 1021 et transférées en 2013 au compte 101 conformément à l'instruction BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013 sur la comptabilisation des financements externes de l'actif

Cet actif correspondant à un terrain, il n'y a pas de reprise de financement au résultat car le bien est non amortissable.

Les financements de l'actif par des tiers correspondent à l'acquisition du terrain sur lequel repose le siège social de l'Agence de l'Eau, ainsi qu'à l'encaissement de Certificat Economie d'Energie (CEE).

La ligne 'Financement de l'Actif par des tiers' compte 13414 présente un solde créditeur de 167 693,92 €. En 1994, l'agence a acquis une parcelle de terrain auprès de la communauté urbaine de Lyon ainsi qu'une parcelle appartenant à l'état, afin de construire le siège de l'agence. Ces parcelles sont enregistrées à l'actif au compte 21117 pour 346 206,47 €. En contrepartie de l'acquisition de la parcelle auprès de la communauté urbaine de Lyon, l'agence a pris en charge l'aménagement des espaces verts et le dallage minéral sur la partie du terrain grevée d'une servitude de passage public. Elle n'a fait aucun versement financier. A l'époque, la contrepartie de l'acquisition du terrain a été constatée au compte 1021 pour 1 100 000 francs soit 167 693,92 €. Conformément à l'instruction BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013, cette somme a été transférée au compte 13414.

Chauffage urbain : la subvention reçue l'a été en 2023, pour un montant de 236 400 € enregistrée au compte 104131 afin de réaliser les travaux de l'opération PR8164 sélectionnés par la Direction de l'immobilier de l'Etat permettant des économies d'énergie. L'opération concerne le raccordement au réseau de chaleur du bâtiment qu'elle occupe, situé au 2-4 Allée de Lodz à Lyon.

Dans les comptes de l'Etat, cette dépense a été imputée sur le titre 7, catégorie 72, compte PCE 2611100000 sur les crédits du programme 348, action 348-14 Résilience de l'Etat,

La mise en service progressive au cours de l'année 2024, permet de calculer la quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs sur l'exercice 2024 à hauteur de 21 379.34€ (amortissement selon le même rythme que les travaux financés).

Certificat Economie d'Energie (CEE) : Eligible au dispositif des certificats d'économie d'énergie, créé par la loi 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, pour ses travaux réalisés au raccordement du réseau de chauffage urbain, la valorisation des CEE s'est élevée à 76 998,92€.

Le financement doit faire l'objet d'une reprise au compte de résultat au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation (10 ans).

TABLEAU DES FINANCEMENTS RECUS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Financements reçus	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Valeur brute à la fin de l'exercice
Financements de l'actif par l'état				
Financements non rattachés à un actif	655 530,77			655 530,77
Financements rattachés à un actif	236 400,00		21 379,34	215 020,66
TOTAL	891 930,77	0,00	21 379,34	870 551,43
Financements de l'actif par des tiers autres que l'Etat				
Financements non rattachés à un actif	167 693,92			167 693,92
Financements rattachés à un actif		76 998,92	6 963,56	70 035,36
TOTAL	167 693,92	76 998,92	6 963,56	237 729,28

Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs financés par l'Etat

21 379,34 7813 par contre partie 104931

Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs financés par d'autres tiers

6 963,56 7813 par contre partie 13498

28 342,90

Réserves

Les réserves de l'établissement sont augmentées ou réduites de l'affectation des résultats.

Rappels des résultats sur les 5 derniers exercices :

2024	2023	2022	2021	2020
-76 988 967,87	-8 283 670,05	-14 639 505,18	13 628 291,51	-21 891 158,17

Résultat

Le résultat 2024 est une perte de **-76 988 967,87€**.

b) Passif - provisions pour risques et charges

	2024	2023
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 003 854,59	504 071,85
Provisions pour charges	4 002 449,63	3 805 458,88
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 006 304,22	4 309 530,83

Provisions pour risque – compte 1511**Références documentaires**

Instruction comptable commune et recueil des normes comptables (norme 12).

Les obligations de l'établissement à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie attendue au moins équivalente de celui-ci, doivent être inscrites dans les états financiers de l'entité dès l'exercice au cours duquel elles sont nées.

L'instruction comptable commune ainsi que le recueil des normes comptables rappellent les différentes modalités d'enregistrement de celles-ci en provisions pour risques ou charges ou en engagements hors bilan.

Pour garantir la fiabilité et l'exhaustivité des éléments figurant à ce titre dans les états financiers de l'entité, une procédure d'analyse des risques doit être mise en place de façon à identifier les litiges et contentieux en cours ou susceptibles de survenir du fait de l'activité de l'exercice écoulé. Les risques recensés seront provisionnés ou non, selon le résultat de leur analyse et à partir d'une évaluation sincère et vérifiable. Cette analyse doit être justifiée, documentée et revue chaque année. A chaque clôture, il convient en effet de se prononcer sur les éléments suivants et d'en tirer les éventuelles conséquences comptables :

- existence de nouveaux risques ?
 - les risques déjà identifiés et précédemment jugés non provisionnables, doivent-ils désormais l'être ?
 - les risques déjà identifiés et provisionnés nécessitent-ils toujours d'être provisionnés (sinon, reprise de provision) ?
- Leur évaluation mérite-t-elle d'être revue (si oui, dotation complémentaire ou reprise partielle de provision) ?

Méthode :

Par note du 19 décembre 2018, l'ordonnateur arrête une méthode qui apporte des précisions quant à la détermination des montants à provisionner, Cette note précise :

- que les dossiers contestés devant le Tribunal Administratif inférieurs à 200 000 € seront provisionnés à 50%,
- que les dossiers contestés devant le Tribunal Administratif supérieurs à ce seuil seront provisionnés à 100%, (Frais de justice compris). Par ailleurs, conformément à la note conjointe référencée chrono AC 2017-0293, le tableau proposé par l'ordonnateur a été validé par l'agent comptable.

Montants

BE 1511 au 01/01/2024	PROVISION 68151	REPRISE 78151	Solde compte 1511 au 31/12/2024
504 071,85	503 887,00	4 104,26	1 003 854,59

Le montant des nouvelles dotations 2024 d'un montant de 503 887,00 € correspond à une nouvelle requête déposée les 11/01/2024 requête au Tribunal Administratif de Nîmes.

La reprise de provision de 4 104,26€ constatée en 2024 est consécutive aux jugements rendus par les juridictions administratives en faveur ou en défaveur de l'agence durant l'année.

Les provisions pour risques s'élèvent au 31/12/2024 à un total de 1 003 854,59€.

(Le tableau certifié ordonnateur / agent comptable est disponible dans le dossier du compte financier)

Provisions pour charges correspondant aux provisions sur le compte épargne temps

Références documentaires

Instruction comptable commune

Nouvel arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28/08/2009 pour application du décret n° 2002-634 du 29/04/2002

Les comptes épargnes temps (CET) représentent les engagements pris à l'égard des personnels de l'Agence dont le paiement est différé pour une période plus ou moins longue.

Les droits à congés inscrits dans un CET génèrent à la date de clôture, une obligation de l'établissement à verser une rémunération alors qu'il n'y aura pas de services faits en contrepartie, Les droits acquis se traduisent par la comptabilisation d'un passif dans les comptes de l'organisme public.

Dans la mesure où les agents peuvent exercer leur droit d'option jusqu'au 31 janvier de l'exercice suivant, certaines informations nécessaires pour permettre une correcte évaluation en fonction de l'option choisie par certains agents ne seront connues qu'après la date d'arrêté des comptes.

Ces passifs donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour charges dans la mesure où l'échéance et le montant ne sont pas connus avec suffisamment de précision.

Les passifs correspondants sont alors évalués selon le coût moyen journalier appliqué au nombre de jours inscrits au CET des agents concernés. Les charges sociales et fiscales sont intégrées dans ce coût.

Le compte 1582 retrace les provisions prises au titre des CET pour un montant de 2 615 717,59 €.

Le compte 1583 retrace les provisions prises au titre des charges des CET pour un montant de 1 386 732,04€.

	Nb jours CET	Coût chargé journalier	TOTAUX
Nb jours CET < ou = à 15 j (fonctionnaires - Cat, A)	1 775	421,99	749 027,59
Nb jours CET < ou = à 15 j (fonctionnaires - Cat, B)	198	281,44	55 724,31
Sous total	1 973		
Nb jours CET < ou = à 15 j (contractuels - Cat, I bis)	67,5	555,64	37 505,52
Nb jours CET < ou = à 15 j (contractuels - Cat, I)	4 169,5	402,52	1 678 299,71
Nb jours CET < ou = à 15 j (contractuels - Cat, II)	3 859,5	305,73	1 179 955,96
Nb jours CET < ou = à 15 j (contractuels - Cat, III)	1 217,0	231,1	281 245,11
Nb jours CET < ou = à 15 j (contractuels - Cat, IV)	95,0	217,8	20 691,43
Nb jours CET < ou = à 15 j (contractuels - Cat, V)			
Sous total	11 381.50		

TOTAL

4 002 449,63

Ce montant est réparti comme suit

6411 Traitement	2 615 717,59	2 615 717,59
-----------------	--------------	---------------------

Charges	645311 Pensions civiles	182 631,73	1 386 732,04
	64532 CNRACL	19 922,86	
	645351 RAFP	2 971,67	
	6451 URSSAF	592 066,30	
	645352 IRCANTEC	180 170,40	
	6458 MGP	23 810,13	
	6332 FNAL	12 115,36	
	6331 Versement transport	45 166,28	
	6311 Taxe sur salaires	327 877,32	
		4 002 449,63	

Compte 1582	Bilan d'entrée	2 495 321,05	cp 68151
	Provisions à constituer :	120 396,54	
	Total 1582	2 615 717,59	
Compte 1583	Bilan d'entrée	1 310 137,83	cp 68151
	Provisions à constituer :	76 594,21	
	Total 1583	1 386 732,04	

La liste détaillée des agents figure dans le dossier du compte financier.

Provision pour travaux

L'agence de l'eau est en train de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment qui consiste en la réalisation d'importants travaux de façades, des travaux de regroupement de services (accueil de la délégation Rhône Alpes) ainsi que des travaux de gros entretien renouvellement. Ce dossier a été validé par le Conseil d'Administration, par les Tutelles et par la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

L'Etablissement s'est donc interrogé sur l'opportunité de constater une provision pour travaux.

L'Agent Comptable a saisi le pôle expertise de la DGFIP (PNSR). Le Pôle Expertise a indiqué à l'agent comptable que ce type de provisions ne correspond pas à ce cas de figure (fiche 20-0699).

D. Passif - Dettes financières

	2024	2023
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières et autres emprunts	20 289,20	20 289,20
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	20 289,20	20 289,20

Les dettes financières correspondent au compte 1651 - Dépôt et cautionnement reçus pour la location d'une partie des locaux de l'Agence à la société NEPSSEN (EX SINTEC), TRANSENERGIE et Vélo et Territoires.

Dépôt TRANSENERGIE	Bail de location	2 949,20
Dépôt NEPSSEN	Bail de location	13 798,00
Dépôt Vélo et Territoires	Bail de location	3 542,00
Total dettes de l'opérateur		20 289,20 €

E. Passif - Dettes non financières

PASSIF	2024	2023
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	616 893,40	1 762 596,94
Dettes fiscales et sociales	11 062 127,78	390 466,34
Avances et acomptes reçus		
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	16 886 509,73	19 282 956,23
Autres dettes non financières	460 138,45	2 106 755,92
Produits constatés d'avances		
TOTAL DES DETTES NON FINANCIERES	29 025 669,36	23 542 775,43

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

4047 Fournisseurs d'immobilisations Retenues de garantie et oppositions	32 748,25
4081 Fournisseurs Achats de biens ou de prestations de services	569 869,72
4084 Fournisseurs d'immobilisations Achats d'immobilisations	14 275,43
	616 893,40

Le compte 4047 retrace les retenues de garanties des marchés de travaux du siège.

Les comptes 4081 et 4084 - retracent les charges à payer. Elles sont présentées au point III - Rattachement des charges et produits à l'exercice.

Dettes fiscales et sociales

4286 Autres charges à payer	88 236,40
4311 Cotisations patronales	4 549,01
4372 Contributions et retenues pour pensions	10 429,86
4426 Prélèvement à la source – Impôt sur le revenu	102 782,00
44571 TVA collectée	3 990,30
44711 Taxe sur les salaires	207 707,00
4486 Autres charges à payer	10 644 433,21
	11 062 127,78

Les comptes de dettes de cotisations patronales, de pensions, de prélèvement à la source et de taxe sur les salaires correspondent aux opérations comptabilisées dans le courant du mois de décembre et se voient soldés en janvier de l'exercice suivant.

Les comptes 4286, 4386, 4486 - retracent les charges à payer. Elles sont présentées au point III - Rattachement des charges et produits à l'exercice.

Ces dettes sont exigibles à un an au plus.

Dettes - opérations pour compte de tiers

Cette ligne retrace les opérations du PEI Corse (cf. point particulier en point II).

467821 AutrCrédPEI2008-13	2 905 974,60
467822 AutrCredPEI2014-18	13 980 535,13
	16 886 509,73

La date d'exigibilité de ces dettes dépend de l'exécution des opérations aidées dans le cadre du plan exceptionnel PEI Corse, les paiements se faisant au fur et à mesure de leur réalisation ou de leur justification auprès de l'agence.

Autres dettes non financières

4664	Excédent de versement	742,50
4667	Opposition – Mandat à régulariser	24 444,25
4686	Charges à payer	154 141,68
47115	Recette perçue-Contentieux	94,17
47186	Recette à régulariser IJSS	8 809,18
47187	A régulariser : Petits excédents	0,32
47188	Recette à régulariser - divers	249 695,99
4731	Recette à transférer	22 210,36
		460 138,45

Le compte 4686 retrace les charges à payer. Ils sont présentés au point III - Rattachement des charges et produits à l'exercice.

Le compte 4667 correspond à des demandes de paiements prises en charges, non décaissées, compte tenu de dettes non régularisées. Au 31/12/2024, le solde est constitué des primes pour épuration pour lesquelles l'interlocuteur n'est pas à jour de ses paiements auprès de l'agence.

Le compte 4664 retrace des excédents à rembourser en attente de la réponse du bénéficiaire.

Le compte 47188 représente les sommes à régulariser, qui n'ont pas pu faire l'objet d'émission de titre sur l'exercice.

V- Autres informations

A. Engagements pris – dits engagements hors bilan

Contexte réglementaire : extrait de la norme 13 - recueil des normes comptables.

Si l'organisme mentionne des engagements liés à des dispositifs d'intervention en matière économique et sociale, il procède à leur recensement et à leur mention dans l'annexe aux états financiers sur la base de principes qui définissent les passifs éventuels vis-à-vis d'un tiers. Ainsi, il existe une obligation potentielle de l'organisme lorsque, pour un dispositif d'intervention donné, une décision d'attribution initiale, pouvant porter sur une durée pluriannuelle, a été prise vis-à-vis d'un tiers, sans pour autant que l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit du bénéficiaire ait été réalisé à la date de clôture ou lorsque l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit du bénéficiaire doit être maintenu sur des périodes postérieures à l'exercice clos.

C'est le cas par exemple des dispositifs pluriannuels versés sous conditions de ressources, le respect de cette condition de ressources devant être confirmé annuellement. Les montants restant à verser au titre des exercices futurs constituent en conséquence des obligations potentielles de l'organisme.

Détermination des engagements hors bilan, méthode utilisée :

Il n'existe pas dans notre système d'information de compteur d'engagements hors bilan.

Cependant Sirepa retrace la liste des engagements juridiques (EJ) avec le niveau de restes à payer. La totalisation de ces EJ correspond au montant final des restes à payer.

Pour affiner le montant des EHB, nous avons déterminé lesquelles de nos dettes et Charges A Payer avaient donné lieu à EJ (car certaines des dettes sont des opérations non budgétaires)

Montant des dettes présentes au Bilan de l'Etablissement

29 023 748,20

Composées de :

Charges à payer				
		CAP PRESENTES AU BILAN DE L'ETS	Dont charges à payer à constater - hors Système d'Information	Dont CAP standard (saisies dans notre SI) intégrées dans le compteur d'Engagement Juridique
4081	Fournisseurs Achats de biens ou de prestations de services	569 869,72	8 678,38	561 191,34
4084	Fournisseurs d'immobilisations Achats d'immobilisations	14 275,43		14 275,43
4286	Autres Charges à payer	88 236,40	8 000,00	80 236,40
4486	Autres Charges à payer	10 644 433,21	10 644 433,21	0,00
4686	Divers débiteurs -Charges à payer	154 141,68		154 141,68
		11 470 956,44	10 661 111,59	809 844,85
			11 470 956,44	

Dettes			
	DETTES PRESENTES AU BILAN DE L'ETABLISSEMENT	Dont Dettes sans ENGAGEMENT JURIDIQUE dans le SYSTÈME D'INFORMATION	Dont Dettes AVEC ENGAGEMENT JURIDIQUE dans le SYSTÈME D'INFORMATION
1651 Dépôt de garantie	20 289,20	20 289,20	
4047 Fournisseur Immo - Retenues de garanties et oppositions	32 748,25		32 748,25
4311 Cotisation patronale	4 549,01		4 549,01
4372 Contributions et retenues pour pensions	10 429,86		10 429,86
4426 Prélèvement à la source – Impôt sur le revenu	102 782,00		102 782,00
44571 TVA collectée	3 990,30	3 990,30	
44711 Taxe sur les salaires	207 707,00		207 707,00
4663 Virement à réimputer	-	-	
4664 Excédents de versement à rembourser	742,50	742,50	
467821 Autre Créd PEI2008-13	24 444,25		24 444,25
467822 Autre Cred PEI2014-18	2 905 974,60	2 905 974,60	
47115 Rec perçu-Contentieux	13 980 535,13	13 980 535,13	
47186 A Régulariser IJSS	94,17	94,17	
47187 A régulari -petit exédent	8 809,18	8 809,18	
47188 Autres recettes à classer	0,32	0,32	
4731 Recettes à transférer	249 695,99	249 695,99	
	17 552 791,76	17 170 131,39	382 660,37
		17 552 791,76	

TOTAL DETTES + CAP	29 023 748,20	27 831 242,98	1 192 505,22
---------------------------	----------------------	----------------------	---------------------

Montant final des restes à payer 1 100 861 041,12

Montant des CAP avec EJ - 809 844,85

Montant des dettes avec EJ - 382 660,37

Pour 2024, le montant total des engagements hors bilan est égal à 1 099 668 535,90

Le détail des restes à payer est fourni selon tableau ci-après

Restes à payer - Engagements Hors bilan 2024

Libellé LP	Montant HTR	Montant Liquidé HTR	Disponible à liquider
70			
70 : FRANCE RELANCE	34 378 283,03	22 836 252,42	11 542 030,61
Total	34 378 283,03	22 836 252,42	11 542 030,61
71			
71 : RENOVATION RESEAUX AEP	19 390 924,00	6 120 397,00	13 270 527,00
Total	19 390 924,00	6 120 397,00	13 270 527,00
72			
72 : FONDS VERT	49 333 045,16	18 377 365,50	30 955 679,66
Total	49 333 045,16	18 377 365,50	30 955 679,66
90			
90 : FONDS VERT P113	10 397 566,00	276 670,00	10 120 896,00
Total	10 397 566,00	276 670,00	10 120 896,00
Domaine 0			
41 : FONCT. HORS AMORT. HORS PERSON	5 269 476,23	3 563 068,99	1 706 407,24
42 : IMMOBILISATIONS	10 152 669,89	9 073 831,31	1 078 838,58
Total	15 422 146,12	12 636 900,30	2 785 245,82
Domaine 1			
29 : GESTION CONCERTEE ET ANIMATION	7 690 029,00	3 035 901,00	4 654 128,00
31 : ETUDES GENERALES	20 987 337,74	7 871 638,68	13 115 699,06
32 : SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE	16 154 609,34	7 972 279,19	8 182 330,15
33 : INTERNATIONALE	15 981 452,00	6 028 849,00	9 952 603,00
34 : COMMUNICATION ET EDUCATION	11 995 065,31	3 719 242,50	8 275 822,81
48 : DEPENSES COURANTES REDEVES	3 035 010,72	1 685 609,56	1 349 401,16
49 : DEPENSES COURANTES INTERVENTIO	170 511,86	56 302,55	114 209,31
Total	76 014 015,97	30 369 822,48	45 644 193,49
Domaine 2			
11 : STEP	157 518 010,15	76 283 677,35	81 234 332,80
12 : RESEAUX/GESTION DURABLE	182 759 195,10	73 371 233,35	109 387 961,75
15 : ASSISTANCE TECHNIQUE EAU/ASS.	4 498 855,00	1 389 030,00	3 109 825,00
25 : EAU POTABLE	294 101 645,00	103 317 254,64	190 784 390,36
Total	638 877 705,25	254 361 195,34	384 516 509,91

Domaine 3			
13 : INDUSTRIE	66 298 406,00	23 614 360,00	42 684 046,00
16 : POLLUTION PLUVIALE	212 930 129,00	82 122 336,00	130 807 793,00
18 : LUTTE CONTRE POLL AGRICOLE	153 891 270,55	57 099 706,61	96 791 563,94
21 : EQUILIBRE QUANTITATIF	171 492 589,00	64 025 683,17	107 466 905,83
23 : PROTECTION RESSOURCE	19 873 729,00	7 019 145,00	12 854 584,00
24 : RESTAURATION DES MILIEUX	334 365 691,00	122 944 625,14	211 421 065,86
Total	958 851 814,55	356 825 855,92	602 025 958,63

Total	1 802 665 500,08	701 804 458,96	1 100 861 041,12
--------------	-------------------------	-----------------------	-------------------------

Pgm	Montant HTR	Montant Liquidé HTR	Disponible à liquider
10	132 442 347,05	73 047 892,31	59 394 454,74
11	1 670 223 153,03	628 756 566,65	1 041 466 586,38
Total	1 802 665 500,08	701 804 458,96	1 100 861 041,12

Correspondent aux Restes à payer - (dettes + CAPAC) soit :

Restes à payer	1 100 861 041,12
Dettes + CAPAC	-
EHB	1 099 668 535,90

B. Engagements reçus

Contexte réglementaire : extrait de la norme 13 - recueil des normes comptables pour les établissements publics.

L'annexe doit décrire et retracer les engagements reçus par l'organisme.

Plan France Relance

L'agence a reçu, en 2021, de la part de l'Etat, dans le cadre du Plan France Relance un engagement d'un montant prévisionnel de 65.5 M d'euros pour financer les mesures de ce plan (Convention entre le Ministère de la Transition Ecologique et l'agence signée en 2022).

Après avoir perçu une subvention de 27 892 856 € en 2022, l'agence a encaissé en 2024 un versement de 8 490 636€.

C'est pourquoi les engagements de la part de l'Etat à nous verser dans le cadre de France Relance sont inscrits dans l'annexe de l'Etablissement en tant qu'« engagements reçus ».

	2025
Financements de l'Etat à recevoir au titre de France Relance	11 473 063 €

Fonds Verts

Dans le cadre du fonds vert, pour mener à bien sa mission, l'agence a perçu la somme de 19 869 308€ en 2024. Les versements prévisionnels au titre des exercices à venir sont les suivants :

Financements de l'Etat à recevoir au titre du Fonds vert	2025	2026	2027
	16 422 183€	12 917 125 €	9 623 126€

C. Effectifs de l'Etablissement

Les effectifs sont retracés dans le tableau budgétaire N°1 « autorisations d'emplois » ils sont soumis au vote du Conseil d'Administration.

D. Compte personnel de formation (CPF)

Contexte réglementaire :

L'instruction comptable commune a été complétée en 2022 en ce qui concerne le CPF.

Les informations relatives au CPF doivent figurer en annexe.

Les CPF ne répondent pas à la définition d'un passif social puisqu'ils correspondent à un droit potentiel et non à une obligation certaine. Quand le personnel est formé après accord de l'employeur, l'organisme public disposera d'une contrepartie : les nouvelles compétences de son agent. Seuls les frais de formation constituant des charges de période pour l'employeur sont comptabilisés au cours de l'exercice comptable. En conséquence, en règle générale, les CPF ne donnent pas lieu à une valorisation en date de clôture.

Toutefois, certaines circonstances particulières conduisent à une utilisation du CPF sans que l'organisme employeur bénéficie d'une contrepartie. Il s'agit notamment :

- des désaccords sur la formation entre le personnel et son employeur,
- des démissions ou des procédures de licenciement, dès lors que le personnel demande à utiliser son CPF pendant la période de préavis.

Dans ces cas, l'organisme public doit constater un passif (provisions) en date de clôture.

Pour l'Agence, la situation est la suivante au 31/12/2024 :

Nombre d'agents concernés : **370**

Par ailleurs, il n'y a aucune demande du personnel qui demande à utiliser son CPF pendant sa période de préavis : il n'y a donc aucune provision à constater.

vi- Visa du compte financier par l'ordonnateur

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24, 32 et 212.

Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend :

- les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution (pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire) ;
- le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté (pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire) ;
- les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;
- la balance des valeurs inactives (le cas échéant).

Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Fait à Lyon, le / /2025

Le Directeur Général

Nicolas MOURLON

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025-3

**TRAVAUX POST CRUE POUR DONNER SUITE AUX INONDATIONS DU 17
OCTOBRE 2024 - DEPARTEMENTS DE LA LOIRE (42), DU RHONE (69), DE
L'ARDECHE (07) ET DE LA LOZERE (48)**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 12^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau,

Vu les fiches aides du 12^{ème} programme d'intervention,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

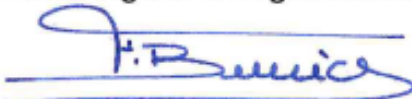
D E C I D E

Article 1 :

Le taux d'intervention maximum de l'agence de l'eau pour les aides liées à la remise en état post-sinistre, à la suite des intempéries survenues le 17 octobre 2024 dans les départements de la Loire, du Rhône, de l'Ardèche, de l'Isère et de la Lozère, est porté à 50%.

La liste des communes éligibles est jointe à la présente délibération.

**La présidente du conseil d'administration
Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes**



Fabienne BUCCIO

ANNEXE : Liste des communes inscrites sur l'arrêté du 31 octobre 2024, 16 décembre 2024, 20 décembre 2024, 20 janvier 2025 reconnaissant l'état de catastrophe naturelle à la suite des intempéries survenues le 17 octobre 2024

Communes ardéchoises

7010 ANNONAY	7172 PEAUGRES
7012 ARCENS	7174 PEYRAUD
7013 ARDOIX	7175 LE PLAGNAL
7018 ASTET	7182 PRADES
7025 BARNAS	7185 PREAUX
7026 LE BEAGE	7188 QUINTENAS
7029 BEAUMONT	7192 ROCHEPAULE
7030 BEAUVENE	7195 ROCHETTE (LA)
7036 BOGY	7197 ROIFFIEUX
7037 BOREE	7200 LE ROUX
7038 BORNE	7202 SABLIERES
7041 BOULIEU LES ANNONAY	7203 SAGNES ET GOUDOULET
7044 BROSSAINC	7204 SAINT AGREVE
7045 BURZET	7207 SAINT ALBAN AURIOLLES
7047 CELLIER DU LUC	7205 SAINT ALBAN D AY
7048 CHALENCON	7209 SAINT ANDEOL DE FOURCHADES
7050 CHAMBONAS	7212 SAINT ANDRE EN VIVARAIS
7053 CHANDOLAS	7224 SAINT CIRGUES EN MONTAGNE
7054 CHANEAC	7225 SAINT CLAIR
7056 CHARNAS	7226 SAINT CLEMENT
7064 LE CHEYLARD	7227 SAINT CYR
7071 COUCOURON	7228 SAINT DESIRAT
7075 CROS DE GEORAND	7232 SAINT ETIENNE DE LUGDARES
7078 DAVEZIEUX	7235 SAINTE EULALIE
7079 DESAIGNES	7237 SAINT FORTUNAT SUR EYRIEUX
7080 DEVESSET	7243 SAINT JACQUES D ATTICIEUX
7081 DOMPNAE	7248 SAINT JEAN ROURE
7089 FELINES	7259 SAINT JUST D ARDECHE
7100 GRAVIERES	7261 SAINT LAURENT DU PAPE
7109 JOANNAS	7262 SAINT LAURENT LES BAINS LAVAL D AURELLE
7110 JOYEUSE	7265 SAINT MARCEL LES ANNONAY
7103 SAINT JULIEN D INTRES	7267 SAINT MARTIAL
7105 ISSANLAS	7268 SAINT MARTIN D ARDECHE
7106 ISSARLES	7269 SAINT MARTIN DE VALAMAS
7112 LABASTIDE SUR BESORGUES	7272 SAINT MAURICE D ARDECHE
7114 LABATIE D'ANDAURE	7274 SAINT MAURICE EN CHALENCON
7116 LABEGUDE	7278 SAINT MICHEL DE CHABRILLANOUX
7118 LABOULE	7282 SAINT PIERRE DE COLOMBIER
7119 LE LAC D ISSARLES	7285 SAINT PIERRE SUR DOUX
7121 LACHAPELLE GRAILLOUSE	7295 SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT
7123 LACHAPELLE SOUS CHANEAC	7305 LES SALELLES
7124 LAFARRE	7306 SAMPZON
7130 LANARCE	7309 SATILLIEU
7136 LAVEYRUNE	7310 SAVAS
7137 LAVILLATTE	7313 SERRIERES
7142 LEPERON	7315 LA SOUCHE
7143 LIMONY	7322 THUEYTS
7144 LOUBARESSE	7326 USCLADES ET RIEUTORD

7147 MALARCE SUR LA THINES	7329 VALGORGE
7148 MALBOSC	7333 VANOSC
7151 MARS	7334 LES VANS
7153 MAYRES	7337 VERNOSC LES ANNONAY
7154 MAZAN L ABBAYE	7342 VILLEVOCANCE
7156 MEYRAS	7344 VINZIEUX
7160 MONESTIER	7347 VOCANCE
7161 MONTPEZAT SOUS BAUZON	
7165 BELSENTES	

Communes ligériennes

communes rhodaniennes

42018 BESSEY	69007 AMPUIS
42023 BOURG ARGENTAL	69027 BRIGNAIS
42028 BURDIGNES	69028 BRINDAS
42032 CELLIEU	69043 CHAPONOST
42036 CHAGNON	69046 CHARLY
42051 LA CHAPELLE VILLARS	69064 CONDRIEU
42053 CHATEAUNEUF	69068 COUZON AU MONT D OR
42056 CHAVANAY	69080 ECHALAS
42064 CHUYER	69089 FRANCHEVILLE
42067 COLOMBIER	69091 GIVORS
42083 DARGOIRE	69096 GRIGNY
42085 DOIZIEUX	69097 LES HAIES
42093 FARNAY	69100 IRIGNY
42101 GRAIX	69118 LOIRE SUR RHONE
42103 LA GRAND CROIX	69119 LONGES
42110 L'HORME	69131 MESSIMY
42123 LORETTE	69133 MILLERY
42124 LUPE	69136 MONTAGNY
42129 MACLAS	69141 MORNANT
42132 MALLEVAL	69143 NEUVILLE SUR SAONE
42167 PAVEZIN	69148 ORLIENAS
42168 PELUSSIN	69149 OULLINS
42186 RIVE DE GIER	69168 ROCHETAILLÉE SUR SAONE
42191 ROISEY	69176 SOUCIEU EN JARREST
42201 SAINT APPOLINARD	69179 BEAUVALLON
42207 SAINT CHAMOND	69194 SAINT DIDIER AU MONT D OR
42210 SAINTE CROIX EN JAREZ	69202 SAINTE FOY LES LYON
42225 GENILAC	69204 SAINT GENIS LAVAL
42242 SAINT JOSEPH	69219 SAINT LAURENT D AGNY
42246 SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE	69228 CHABANIERE
42259 SAINT MARTIN LA PLAINE	69235 SAINT ROMAIN EN GAL
42265 SAINT MICHEL SUR RHONE	69236 SAINT ROMAIN EN GIER
42271 SAINT PAUL EN JAREZ	69241 TALUYERS
42272 SAINT PIERRE DE BOEUF	69244 TASSIN LA DEMI LUNE
42287 SAINT SAUVEUR EN RUE	69249 THURINS
42307 TARTARAS	69252 TREVES
42308 LA TERRASSE SUR DORLAY	69253 TUPIN ET SEMONS
42310 THELIS LA COMBE	69270 CHAPONNAY
42322 LA VALLA EN GIER	69281 MARENNES
42326 VERANNE	69291 SAINT SYMPHORIEN D OZON
42327 VERIN	69295 SIMANDRES
42329 LA VERSANNE	

Communes Iséroises

38110	CHUZELLES	38336	REVENTIN-VAUGRIS
38131	LES COTES D'AREY	38378	SAINT-CLAIR-DU-RHONE
38215	LUZINAY	38484	SERPAIZE

Communes lozéroides

48020	BASSURELS	48117	POURCHARESSES
48051	COLLET DE DEZE (LE)	48151	SAINT FREZAL D'ALBUGES
48097	MOISSAC VALLEE FRANCAISE	48155	SAINT GERMAIN DE CALBERTE
48115	POMPIDOU (LE)		

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025-4

**RECALCUL DES PRIMES POUR EPURATION EN L'ABSENCE D'AVIS DES
SERVICES DE L'ETAT SUR LES EPANDAGES DANS LE DEPARTEMENT DE
L'AIN**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau,

Vu les délibérations de gestion des aides à la performance épuratoire du 11^{ème} programme d'intervention,

Vu le rapport du directeur général de l'agence,

DECIDE

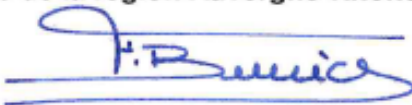
Article 1 :

de retenir un coefficient « favorable » sur l'épandage des boues 2023 dans le calcul de l'aide à la performance épuratoire des stations d'épuration du département de l'AIN ayant reçu un avis positif sur l'épandage des boues lors des 3 années précédentes,

Article 2 :

d'autoriser l'agence de l'eau à procéder à un recalcul des aides à la performance épuratoire pour les stations d'épuration concernées et à verser les compléments d'aide au titre du 11^{ème} programme.

La présidente du conseil d'administration
Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Fabienne BUCCIO